

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

SOMMAIRE

1	UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE	
	• Fonctionnement	P. 6
	• Compétences et territoire	P. 6
	• L'équipe	P. 7
	• Les budgets	P. 8
2	PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION	
	• Urbanisme	P. 16
	• Astreinte hydraulique	P. 18
	• Le système de télégestion	P. 19
	• Des travaux de lutte contre les inondations	P. 21
	• Des projets en cours	P. 22
	• Un patrimoine d'ouvrages à exploiter	P. 23
3	RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS	
	• Des enjeux ambitieux	P. 26
	• Une gestion raisonnée des espaces verts	P. 27
4	AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES	
	• Une station de dépollutions des eaux usées performantes	P. 30
	• Gestion des boues	P. 34
	• Un réseau d'assainissement en bon état, accessible, respectant le séparatif et géré de façon patrimoniale	P. 35
5	DES VALEURS ANCRÉES	
	• L'humain	P. 50
	• La réactivité comme mot d'ordre	P. 52
	• Le droit, partie intégrante de chaque métier	P. 54
	• L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique	P. 55
6	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	P. 58
7	LEXIQUE	P. 72
8	ANNEXES	P. 76



1992/2022 : Trente années ont passé depuis les épisodes pluvieux de mai 1992 qui ont engendré des inondations inoubliables par leur ampleur et la durée de leurs séquelles pour le territoire.

Ces inondations ont créé une onde de choc pour tous les acteurs de l'eau, techniciens, élus et habitants ! Elles ont ensuite confirmé la nécessité non seulement de mettre en place des moyens et équipements conséquents mais également de maintenir l'éveil de la culture du risque inondation dans des territoires qui, comme Sarcelles au début des années 1990, avait littéralement oublié qu'une rivière enterrée coulait sous les pieds de tous.

Aujourd'hui, et tout en gardant l'humilité d'usage face aux catastrophes naturelles, force est de constater que les investissements réalisés depuis lors, à Sarcelles comme sur les trente-quatre autres communes du territoire du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, ont porté leurs fruits.

Et non seulement ils ont apporté la plus-value hydraulique que chacun attendait d'eux, mais encore ont-ils apporté bien plus : une amélioration sensible de la biodiversité et du cadre de vie autour des projets de réouverture ou de restauration des rivières portés par le SIAH. Autant de bénéfices essentiels à l'heure où le réchauffement climatique nous rappelle ses réalités à la moindre occasion.

Au-delà de ces volets techniques, c'est aussi le lien à l'usager de ces nouveaux espaces qui est devenu un critère de réussite de ces projets : écouter et entendre vos attentes, vos craintes, pour mieux les intégrer dans la conception et la gestion de ces espaces publics, voici, plus que jamais, un enjeu majeur pour le SIAH d'aujourd'hui !

Le SIAH, au travers de ses collectivités adhérentes, est à vous, habitants de ce beau territoire de l'Est du Val d'Oise ! Et nous avons besoin d'agir ensemble pour que nos rivières retrouvent durablement une qualité qu'elles n'auraient jamais dû perdre !

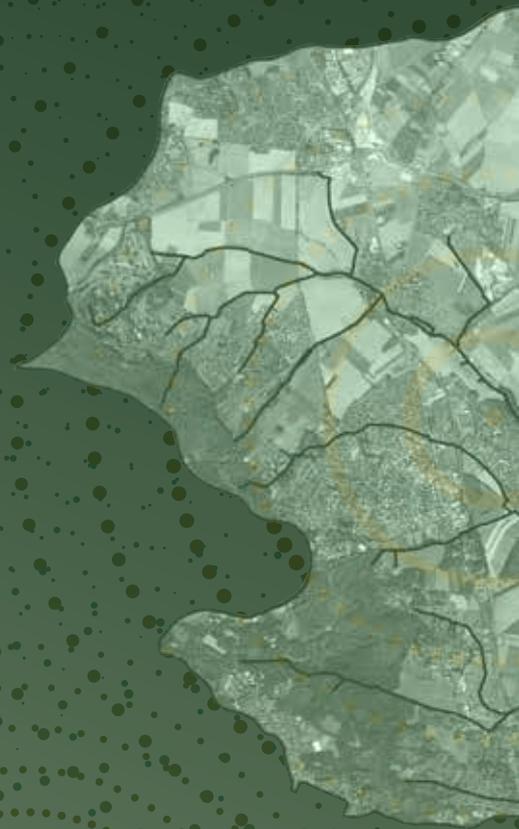
Bonne lecture

Benoit JIMENEZ
Président du SIAH,
Maire de Garges-lès-Gonesse

01 • UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'usager.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.



RITOIRE



A ⇔ FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc.

↳ Le Président et le Bureau syndical

Le président et le Bureau du syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.

B ⇔ COMPÉTENCES & TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH. C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1er janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Au 1er janvier 2019, il a également accru ses compétences en proposant aux communes et établissements publics à fiscalité propre, de devenir le dépositaire

de la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales. C'est ainsi qu'au 1er janvier 2020, le SIAH exerce cette compétence « collecte » sur 22 communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Par ailleurs, le SIAH a continué, en 2021, en parallèle de la gestion des 22 réseaux transférés, à exploiter les réseaux d'assainissement de plusieurs communes par voie conventionnelle (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoult, Villaines-sous-Bois).



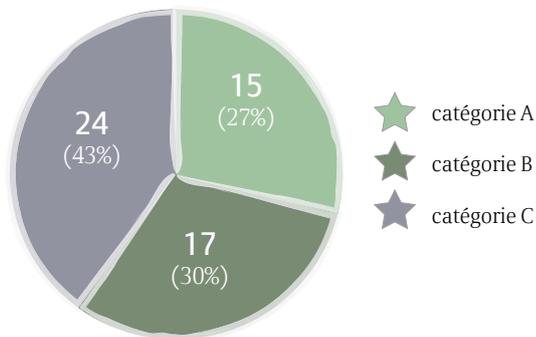
L'ÉQUIPE

L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2022, de 56 agents, 29 hommes et 27 femmes qui possèdent des métiers très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques. La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration- ressources et technique.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de non-titulaires	8	7	12	9	7	11	19	17	15	16
Nombre de titulaires	28	29	27	29	33	31	34	35	35	40
Total	36	36	39	38	40	42	53	52	50	56
% de titulaires	78%	81%	69%	76%	83%	74%	64%	65%	70%	71%

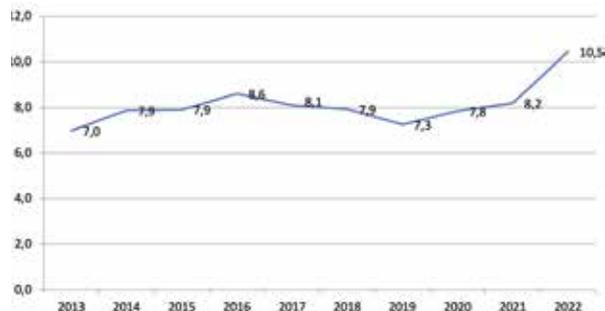
Répartition du personnel par emploi



Moyenne d'âge



Ancienneté moyenne



D ⇔ LES BUDGETS

SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE, LE SIAH COMPREND TROIS BUDGETS :

- Le budget principal eaux pluviales – GÉMAPI
- Le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

↳ BUDGET EAUX PLUVIALES – GÉMAPI (GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

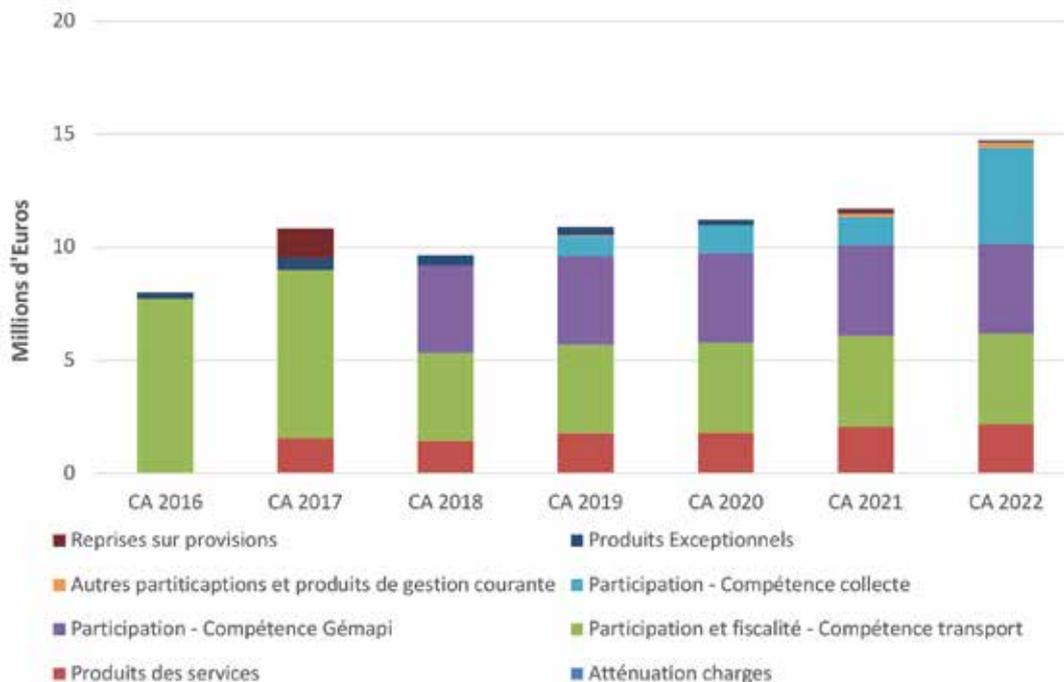
Le budget eaux pluviales – GÉMAPI a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les participations des intercommunalités et les centimes syndicaux.

En 2022, la participation pour la compétence Collecte des eaux pluviales a augmenté afin de pouvoir financer le programme d'investissement de réhabilitation des réseaux. Depuis 2017, les dépenses de personnel et les frais de structures et communication sont supportées par le budget eaux pluviales – GÉMAPI. Par conséquent, la refacturation (produits des services) augmente fortement en 2017.

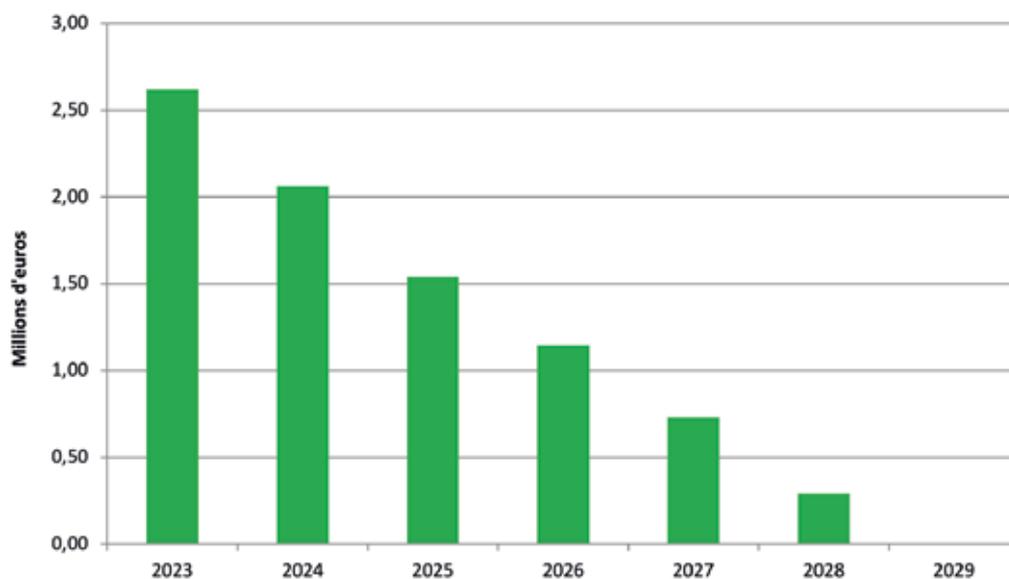
En d'autres termes, à partir de 2019, le budget eaux pluviales – Gémapi couvre les compétences suivantes :

- La Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- La compétence intercommunale de Transport des eaux pluviales
- La compétence Collecte pour 19 communes des eaux pluviales.

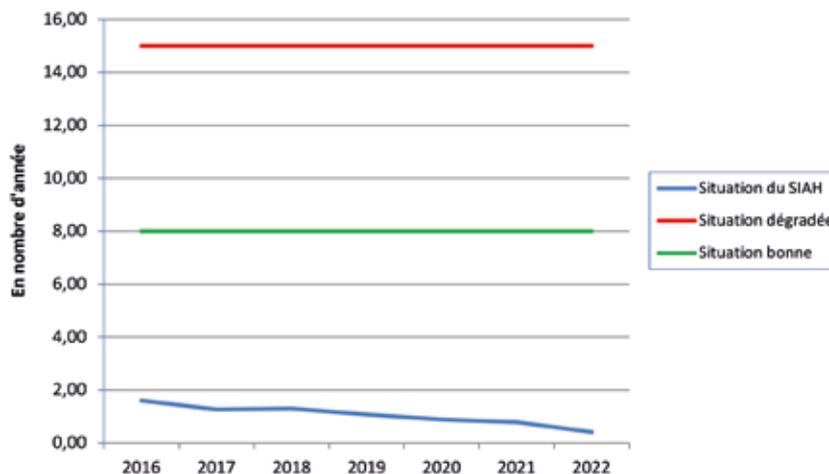
Recettes de fonctionnement
Montant total = 14 734 554,89 €



Capital restant dû au 01/01/2023 = 2 619 458,66 €



Capacité de désendettement



Le SIAH devrait consacrer 0,41 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

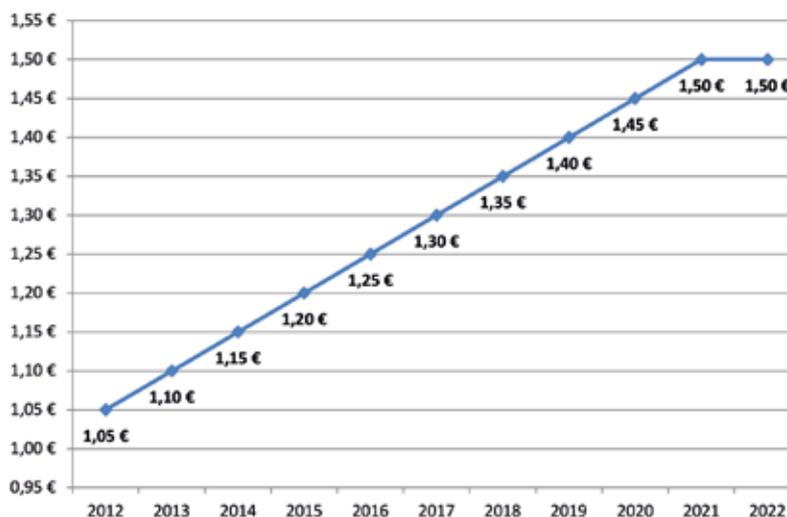
↳ BUDGET EAUX USÉES – ASSAINISSEMENT

Le budget eaux usées-assainissement gère les compétences suivantes :

- Transport eaux usées
- Collecte eaux usées pour 22 communes ayant transférées leur compétence.

Le budget eaux usées – assainissement est principalement financé par la redevance intercommunale d'assainissement, ainsi que la redevance collecte communale d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m³ d'eau potable facturé)

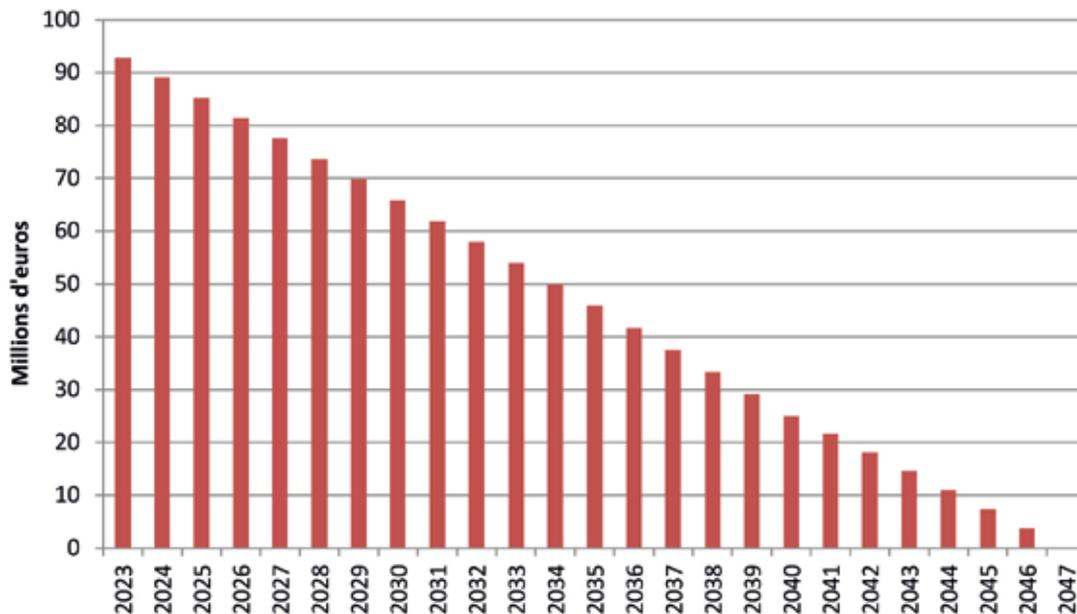


Redevance assainissement : 24 178 614,06 €



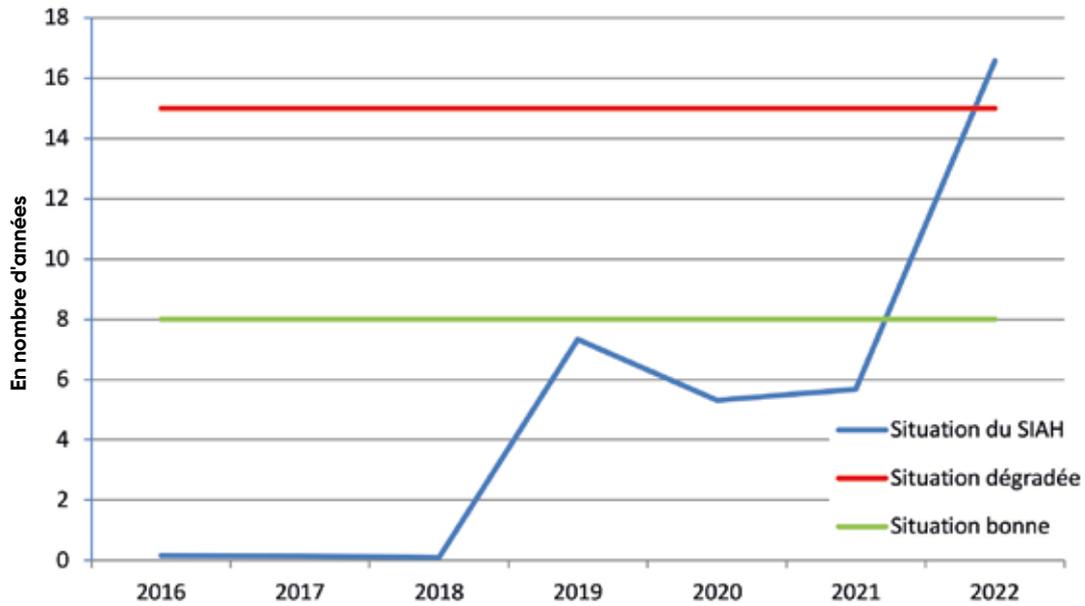
En complément, l'unité de méthanisation permet de générer une nouvelle ressource. En effet, la recette de la vente de biogaz s'élève en 2022 à 1 187 637 € partagée à part égale entre le SIAH et l'exploitant de la station de dépollution.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE Capital restant dû au 01/01/2023 = 92 840 309,65 €



Il a été contracté un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2018, ainsi qu'une avance de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 18 millions reçue en 2019. Le ratio du SIAH reste correct puisqu'il passe à 16,57 années. Une provision pour contentieux de 24 millions sur 3 ans (2022-2023-2024) engendre une baisse de l'épargne brute et réduit conjonctuellement la capacité de désendettement.

Capacité de désendettement

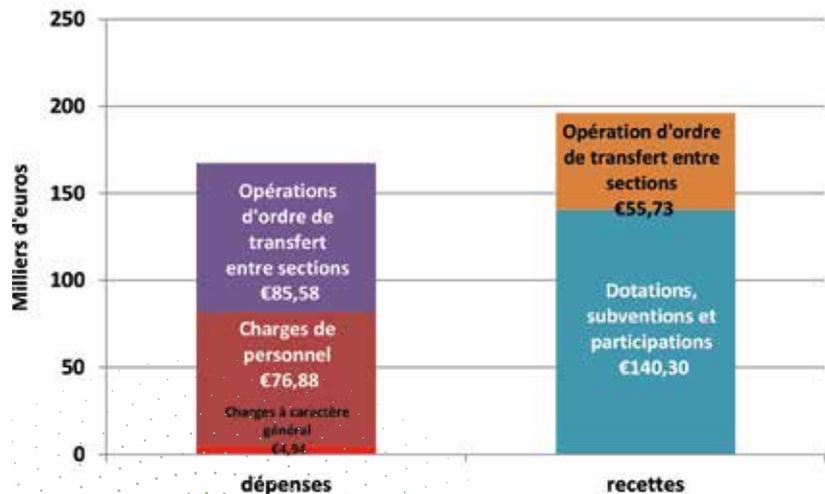


↳ BUDGET SAGE

Le budget SAGE concerne le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Engnien-Vieille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région d'Engnien-les-Bains (SIARE) et le SIAH.

Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce Schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (commissions thématiques, bureau) et qui assure le suivi des phases importantes de l'élaboration du SAGE, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.

CA 2022 – SAGE





Vue partielle du siège social (façade Sud)

02 • PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQU



E INONDATION



La Ville est souvent pointée du doigt lorsqu'il s'agit d'expliquer des phénomènes brutaux d'inondations, notamment en zones urbaines. Et c'est souvent à juste titre, l'urbanisation jusqu'à un passé récent sur de nombreux territoires n'ayant pas toujours, loin de là, fait la part belle à une vision globalisante de la prévention des inondations.

Et pourtant, en tout cas sur le territoire d'actions du SIAH, de nombreuses opérations sont mises en œuvre depuis plusieurs décennies pour réduire les quantités d'eaux de ruissellement envoyées aux réseaux, notamment lors des gros épisodes pluvieux. Des prescriptions de gestion des eaux pluviales à la parcelle sont émises par le SIAH sur chaque avis d'urbanisme qu'il délivre depuis les années 1970.

Aujourd'hui le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille-Mer, document cadre de la gestion de l'eau sur le bassin versant du Croult et du Petit Rosne, va encore plus loin en imposant à tous les projets significatifs des contraintes de désimperméabilisation, d'infiltration et/ou de réutilisation des 8 premiers millimètres de chaque pluie, ce qui représente près de 80 % du volume de pluie annuel. Moins de pression sur la ressource en eau, prévention des inondations, notre territoire est aujourd'hui pro-actif pour anticiper les nouveaux enjeux liés à l'eau.

A ⇄ URBANISME

Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2022 des avis ou à participer aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLU (et leur modification/révision) de la commune de Fontenay-en-Paris.

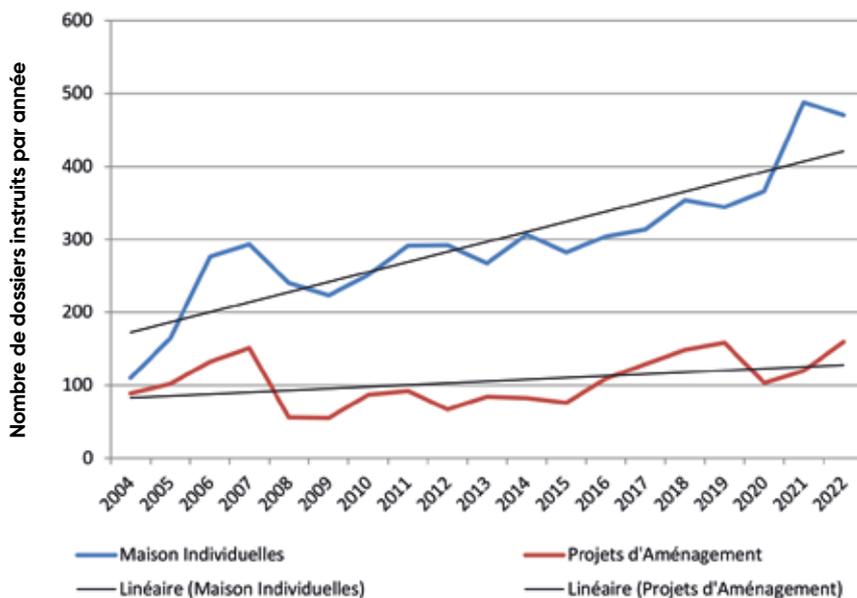
Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communautés de Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.



↳ UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Chaque pétitionnaire imperméabilisant le sol a une responsabilité sur l'impact de ces eaux supplémentaires qui ruissellent vers l'aval. C'est pourquoi, au travers de son règlement d'assainissement, le SIAH prescrit, notamment, des ouvrages de rétention des eaux pluviales à la parcelle dont les volumes, cumulés à l'échelle du territoire du SIAH, contribuent fortement à écrêter les crues, particulièrement en fond de vallée.

Evolution constatée depuis 10 ans



↳ AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2004 à fin 2022, 325 638 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau ci-après présente les volumes prescrits depuis l'année 2011.



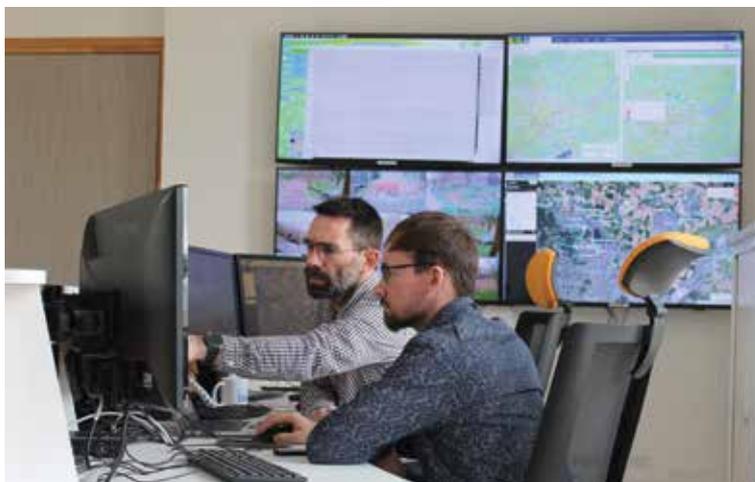
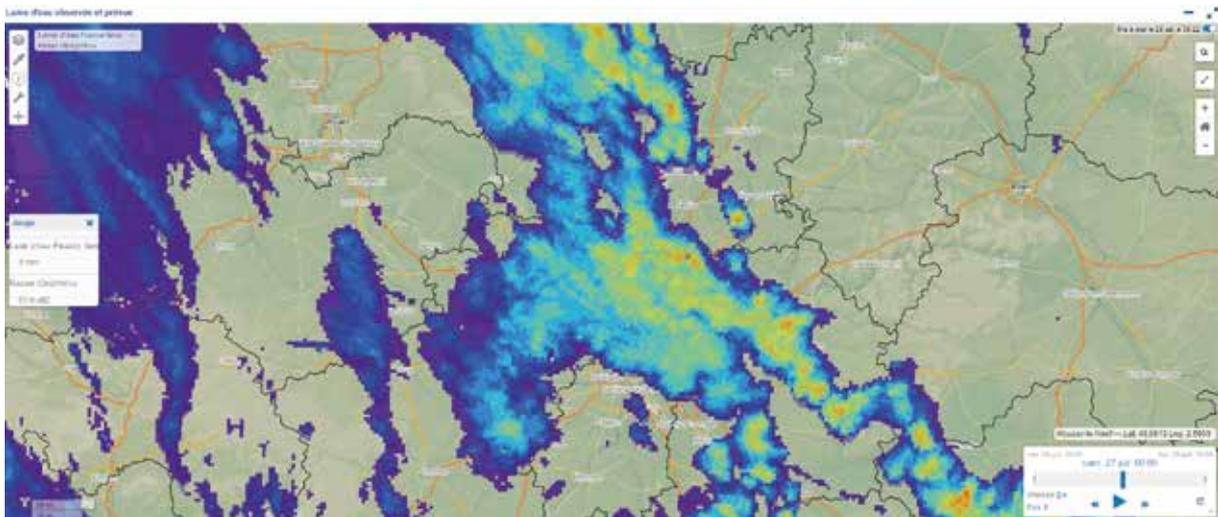
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maisons individuelles en m ³ prescrits	445	359	231	331	336	326	370	367	403	400	527	625
Projets d'aménagement en m ³ prescrits	7 157	3 148	7 620	16 085	9 086	9 739	19 138	39 636	28 148	14 836	11 720	25 784

B ⇄ ASTREINTE HYDRAULIQUE

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Le SIAH peut, dans cette optique, bénéficier, par un marché public attribué à Météo-France en 2019, d'une vision en temps réel des pluies tombant sur chaque point du territoire, via des données fournies par des radars et par des pluviomètres. Ces outils permettent également aux techniciens en charge de l'astreinte d'avoir une prévision des pluies à venir et donc d'anticiper d'éventuels choix de gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



Salle de supervision
des ouvrages
hydrauliques

C ⇨ LE SYSTÈME DE TÉLÉGESTION

C ⇨ PRINCIPE DE LA TÉLÉGESTION

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à

plusieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus en aval.



Villiers-le-Bel : bassin de rétention des Champs Bacon

La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins le long de son réseau hydrographique que le SIAH

contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire. De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.



MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 8 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Crout et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

D ➔ DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La lutte contre les inondations de nos jours, sur le territoire du SIAH, est un mélange complexe d'actions sur les réseaux d'eaux pluviales et sur les rivières.

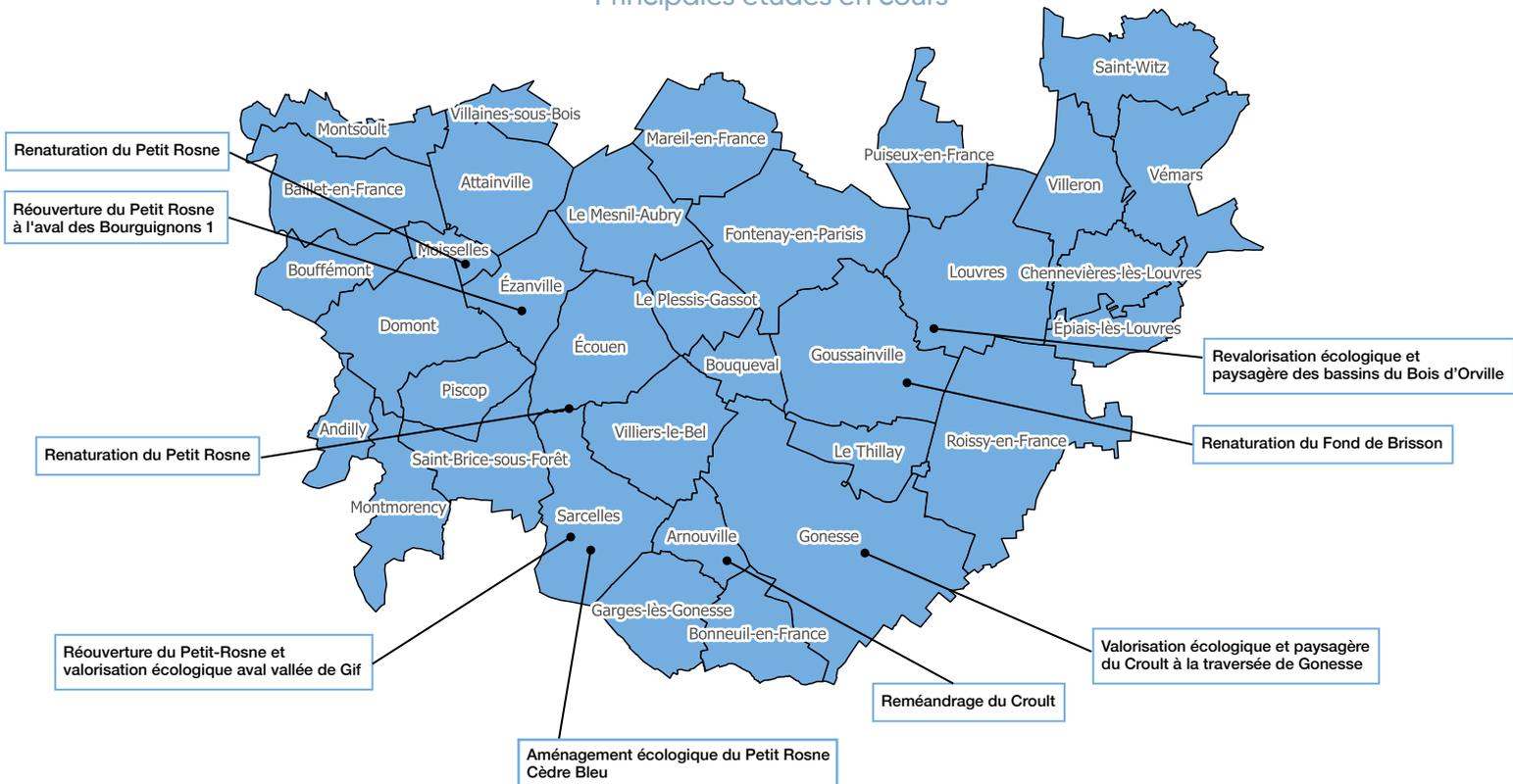
Dans la continuité de la prise de compétence collective assainissement en 2019 et 2020 sur 22 communes de son périmètre d'action, le SIAH a engagé la révision de son schéma directeur d'assainissement, afin de mettre à jour les actions à engager sur les réseaux de collecte pour réduire les phénomènes de débordements des réseaux, en particulier dans les zones urbaines. Cette étude, lancée en septembre 2021, est effectuée en concordance avec l'autre étude hydraulique réglementaire lancée en 2021 relative aux ouvrages hydrauliques de type bassins de retenue, incluant des études de danger réglementaires.

La complémentarité de ces études, associées également aux études réglementaires d'aléas de type Plan de prévention des risques inondations (PPRI) lancées en 2021 par la Préfecture du Val d'Oise sur le bassin versant Croult - Petit Rosne, permettra au SIAH de se projeter sereinement dans les toutes prochaines années sur les priorités d'action en matière hydraulique. Ce sera également l'opportunité d'intégrer la nécessaire prise en compte des effets du réchauffement climatique, avec notamment ses conséquences sur les pluies de projet à prendre en compte pour les aménagements des prochaines décennies.



DES PROJETS EN COURS

Principales études en cours



Acquisitions foncières

Le redémarrage des opérations GEMAPI depuis 2021 a permis au service foncier d'engager les négociations avec les différents propriétaires concernés. En parallèle, une démarche de régularisation des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales a été engagée auprès de l'ensemble des communes propriétaires de parcelles traversées par nos réseaux d'assainissement. Ces démarches sont actuellement en cours et devraient permettre au SIAH de poursuivre la politique foncière qu'elle mène depuis plusieurs années.

UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

"En 2022, le SIAH a procédé à la pose d'un fourreau pour connecter le local technique des bassins du Rû des Champs à Saint-Brice-sous-Forêt et des Bourguignons 2 à Moisselles. De plus, de nombreuses sondes de mesures ont été remplacées par des radars pour une meilleure mesure.

Exemple d'armoire électrique alimentant les dispositifs de télégestion



03 • RESTAURER ET PRÉSERVER LES



Zone d'expansion de crue du Vignois - Gonesse (2023)

MILIEUX AQUATIQUES



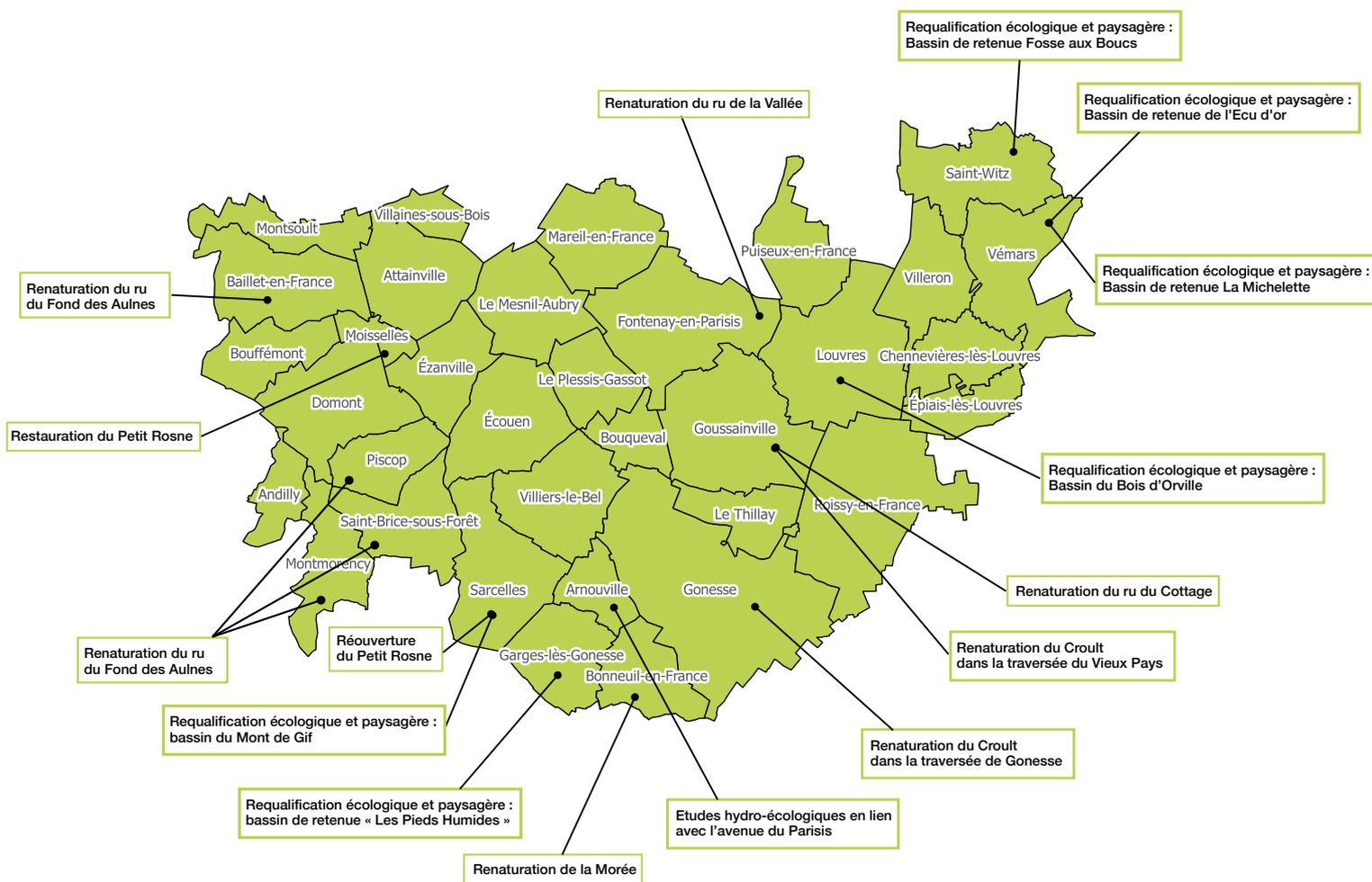
La préservation de la biodiversité est l'affaire de toutes et tous !

C'est avant tout respecter les cycles de vie et la biologie de chaque être vivant : ne pas nourrir les animaux sauvages, n'éclairer que ce qui est nécessaire, quand c'est nécessaire, car la nuit abrite également un écosystème fondamental pour l'écosystème animal et, in fine, pour l'espèce humaine...

Beaucoup de petits gestes pour accompagner l'attention de tous les jours que portent notamment les techniciens du SIAH à ces milieux humides, si beaux mais si fragiles !

A ⇄ DES ENJEUX AMBITIEUX

L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) passe nécessairement par la réouverture et la restauration du plus long linéaire possible, de manière à redonner aux rivières des capacités d'autoépuration et d'accueillir des écosystèmes écologiques complets et pérennes.



B ⇔ UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS



En 2022, diverses opérations d'entretien ont été réalisées sur les cours d'eau, à savoir :

- 48 875 mètres de berges ont été fauchés de manière sélective,
- 1000 mètres de berges ont été élagués sélectivement,
- 200 ml de pousses de génie végétal ont été entretenus,
- 1003 heures de nettoyage de grilles.

Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. En effet, en fonction de l'intérêt écologique du bassin, celui-ci va subir un fauchage écologique ou classique. La fauche écologique, dite tardive, est une fauche qui s'effectue en automne afin de laisser le temps à la biodiversité de se renouveler. Le SIAH réalise également l'entretien des bassins des communes qui lui en ont confié la gestion dans le cadre de conventions d'entretien. En 2022, 784 628 m² d'espaces verts ont été fauchés soit 78 ha.

04 • AGIR CONTRE LA POLLUTION



DES RIVIÈRES



La pollution de nos rivières commence, entre autres, à notre robinet. Car l'eau potable souillée par nos usages atterrit à la station d'épuration, laquelle utilise beaucoup d'énergie pour rejeter une eau traitée compatible avec les exigences du milieu récepteur, la Seine et la Manche en fin de parcours.

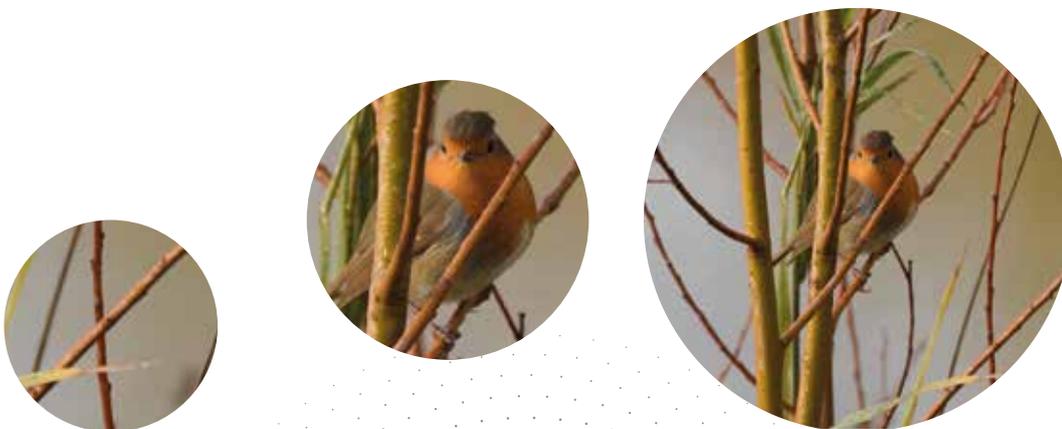
Habitants, acteurs économiques, tous avons une responsabilité individuelle et collective dans le respect de la ressource en eau, un de nos biens les plus précieux, et de la biodiversité qui vit grâce à l'existence de milieux aquatiques, tels ceux restaurés par le SIAH.

A ⇔ UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTES

En 2022, la station de dépollution a reçu 17 669 093 m³ d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 43 715 m³ d'eaux usées (soit 78,7 % de son débit nominal qui est de 55 500 m³ / jour). Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution :

	Pluviométrie* en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	Eaux Épurées
Volume annuel en m³	514,90	524 574	17 144 519	17 397 002
Moyenne mensuelle en m ³	42,91	43 715	1 428 710	1 449 750
Minimum mensuel en m ³	11,6	3 112	1 255 110	1 269 010
Maximum mensuel en m ³	83,54	127 370	127 370	1 678 667

*Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois



Suivi pluriannuel des volumes collectés et reçus en entrée de station (2013 – 2022)



Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO ₅ en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	600
Moyenne 2022	47 001	35 108	14 736	16 770	3 126	350
Fraction 2022/ nominal	85 %	87 %	90 %	81 %	74 %	58 %
Moyenne 2021	52 463	36 640	17 141	17 725	3 592	384
Rappel 2020/ Nominal	95 %	91 %	105 %	86 %	85 %	64 %

En 2022, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 274 974 équivalents habitants (proche de la capacité nominale qui est de 300 000 équivalents habitants), en diminution par rapport aux années précédentes pour lesquelles on constatait une augmentation constante.

Station de dépollution en cours de travaux (2023)



Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2022 (en mg / l)	30,91	4,40	11,27	6,52	9,26	17,41	0,78
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	pas de norme de rejet	10	10	1

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2022	95,80	98,53	96,81	85,13	86,06	74,89	89,49
Objectif de rendement	75%	80%	90%	80%	75%	70%	70%

Les résultats obtenus, tant en concentrations qu'en rendements, traduisent un traitement très satisfaisant de la pollution alors même que sa capacité épuratoire a été diminuée du fait de l'arrêt de l'une des trois lignes biologiques pour les besoins des travaux d'extension.

Station de dépollution en cours de travaux (2023)



B ⇌ GESTION DES BOUES

Les boues de la station de dépollution, produites à différentes étapes du traitement des eaux, sont évacuées vers plusieurs plateformes de compostage. En 2022, 12 822 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
Seuil réglementaire à ne pas dépasser	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000
Moyenne annuelle*	1,0	537,5	60,5	0,72	80,5	33,7	1 284,2

(*) Analyses mensuelles réalisées dans le cadre de l'autosurveillance de la station de dépollution par un laboratoire agréé (1 échantillon par mois).

↳ MÉTHANISATION DES BOUES

Depuis le 4 novembre 2020, le SIAH réinjecte le biogaz produit à partir des boues de la station d'épuration, devenant ainsi la première station de dépollution du Val d'Oise à injecter du gaz vert dans le réseau de gaz de ville. Ces évolutions techniques permettent de proposer une nouvelle source d'énergie verte et inépuisable, en produisant jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert, soit la consommation de gaz annuelle de 2 600 logements neufs chauffés au gaz (source GRDF).

En complément de son aspect écologique, cette démarche permet la mise en place d'une économie circulaire. En effet, la réutilisation du biogaz permet de limiter la consommation de matières premières ainsi que d'énergies non renouvelables. Enfin, les recettes générées par la revente de cette ressource, permettront de réduire les coûts de fonctionnement de la station de dépollution, qui peuvent se montrer importants.

La quantité de biométhane produit par la station de dépollution de Bonneuil-en-France au cours de l'année 2022 équivaut à la consommation annuelle de plus de 1 700 clients.



Le gazomètre, l'un des premiers ouvrages à avoir été finalisé fin 2020.



↳ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution a été attribué au groupement OTV (mandataire), Sources, Demathieu-Bard Construction, Eiffage Génie civil, Egis, Berim et Lelli Architectes, et a été signé le 6 septembre 2017.

Dans la continuité de l'enquête publique menée par le SIAH du 19 novembre au 19 décembre 2018, le SIAH a été autorisé à engager les travaux par un arrêté préfectoral en date du 7 juin 2019. Les travaux ont ainsi pu démarrer par ordre de service en date du 9 juillet 2019, pour une fin prévisible en 2023.

Au cours de cette année 2022, les principaux travaux se sont portés sur la poursuite de la mise en place des réseaux et de la voirie, la mise en service, en mars 2022, de deux débitmètres électromagnétiques, la poursuite des travaux de réhabilitation des décanteurs primaires, les travaux de réhabilitation du bassin biologique et des deux clarificateurs associés, la réhabilitation du décanteur tertiaire, la mise en service de la nouvelle unité d'épaississement statique des boues primaires et des deux nouveaux digesteurs ainsi que du nouveau stockeur de boues digérées, la mise en service également des nouvelles unités de désodorisation.

↳ UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT LE SÉPARATIF ET GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE

↳ EXPLOITATION

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages

(vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.). En accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 22 communes adhérentes ont décidé de transférer la compétence assainissement au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval,

Chennevières-lès-Louvres, Ecoen, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence « assainissement » et c'est dans le cadre de cette prise de compétences que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Ces interventions concernent principalement :

- visites et contrôles visuels
- curage mécanique des collecteurs
- nettoyage des bouches d'engouffrement
- traitement des déchets d'assainissement
- pompage des bacs à graisses et traitement des déchets graisseux.

↳ INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux de collecte et de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales évoluent dans le temps.

Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser de l'intérieur la canalisation enterrée et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle

éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant. En 2022, 5 733 mètres de réseaux de transports des eaux usées et 3 322 mètres de réseaux de transports des eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

↳ CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2022, 24 963 mètres de canalisations de transports des eaux usées ont été curés.

↳ TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

↳ ASTREINTE

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie 24/24H de 3 niveaux d'astreintes en fonction des situations rencontrées : une astreinte « exploitation », une astreinte « hydraulique » et une astreinte « surveillance ».

↳ COLLECTE

PRESTATIONS						
Réseau de Collecte	Curage		Inspections télévisées (m)		Petits travaux d'assainissement en nombre d'interventions	Interventions d'astreinte en nombre d'interventions
	EU*	EP*	EU	EP	Tous réseaux	Tous réseaux
Arnouville	0	0	0	0	2797	0
Attainville	0	0	0	0	0	0
Baillet-en-France **	0	0	0	0	0	0
Bonneuil-en-France	0	0	0	0	0	0
Bouffémont	0	0	0	0	0	0
Bouqueval	0	0	0	0	735	0
Domont	0	0	0	0	180	0
Ecouen	0	0	0	0	0	0
Epiais-les-Louvres	0	0	0	0	0	0
Ezanville	0	0	0	0	2377	0
Fontenay-en-Parisis	0	0	0	0	0	0
Garges-les-Gonesse	0	0	0	0	0	0
Gonesse	7 113	4	50	0	8028	5
Goussainville	160	8	1860	10	2260	0
Le Mesnil-Aubry	0	0	0	0	0	0
Le Plessy-Gassot	0	0	0	0	0	0
Le Thillay	2 065	0	0	0	1000	0
Louvres	600	0	0	0	0	0
Mareil-en-France **	636	0	110	0	0	0
Moisselles	0	0	0	0	0	0
Montsout **	0	0	0	0	0	0
Piscop	0	0	0	0	800	0
Puiseux-en-France	0	0	0	0	0	0
Roissy-en-France	0	0	0	0	0	0
Sarcelles	77 916	85	155	51	1960	12
Saint-Brice-sous-Forêt	0	0	0	0	350	0
Saint-Witz	800	0	895	0	421	0
Vaud'herland	0	0	0	0	0	0
Vémars	0	0	0	0	0	0
Villaines-sous-Bois **	0	0	0	0	0	0
Villeron	0	0	0	0	0	0
Villiers-le-Bel	1 406	0	0	37	4055	0

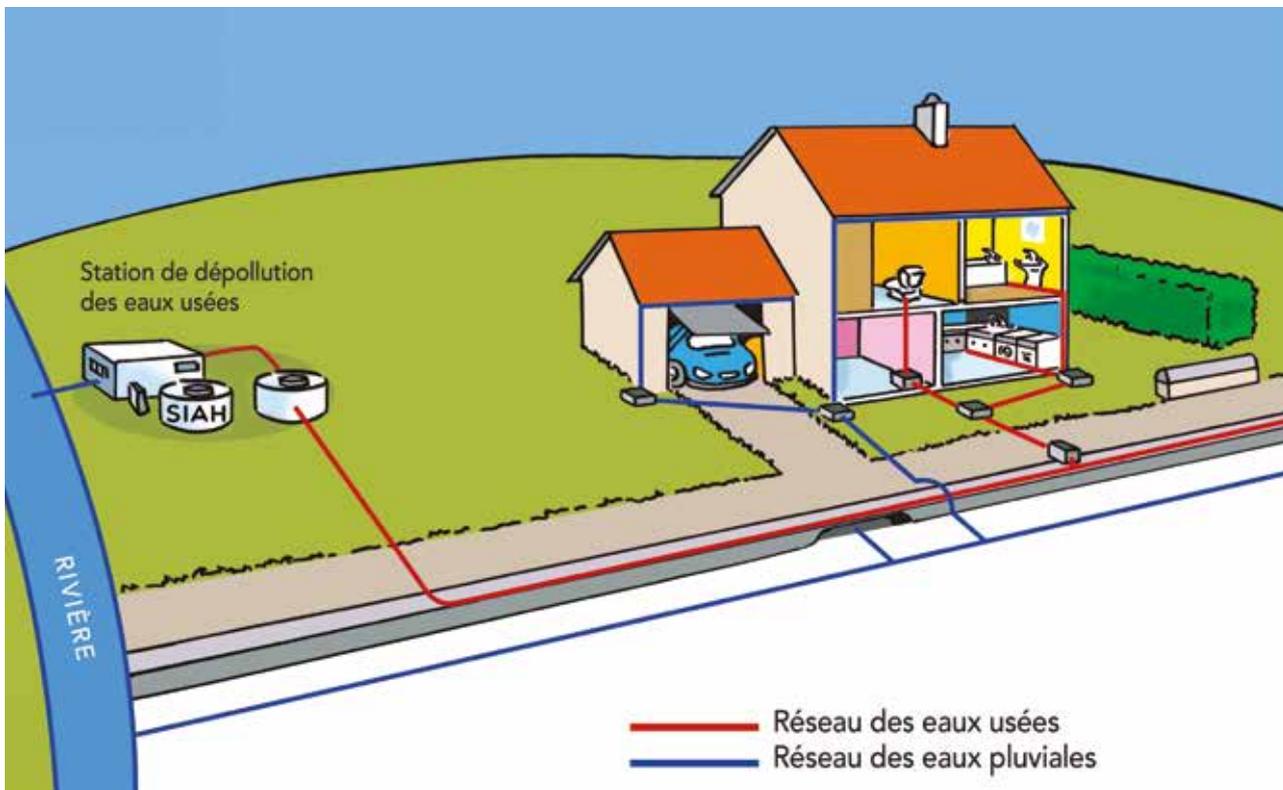
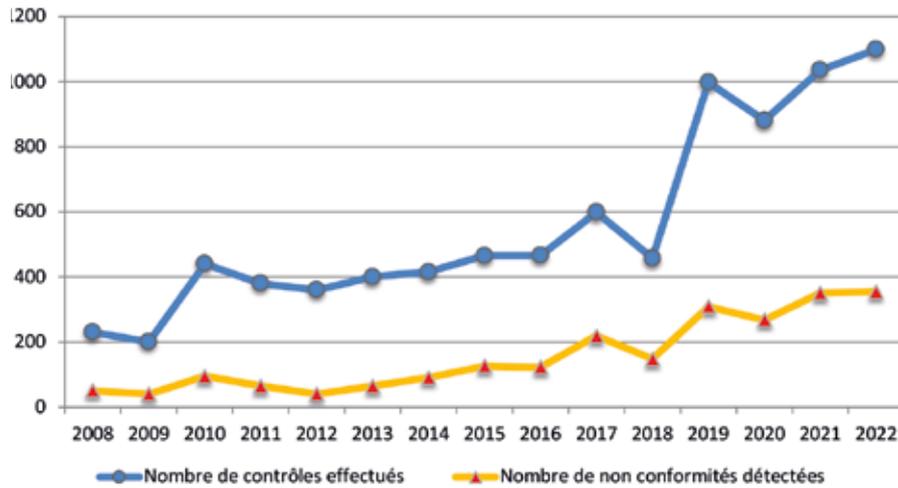
*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux d'eau pluviales

**Gestion par voie conventionnelle

↳ MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



↳ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX (EU/EP)

REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DES RUES DES PRES FRAIS, DE LA MICHELETTE, DE L'ORME A LA PIE ET DE LA PLACE DE LA MAIRIE - SAINT WITZ

Montant des travaux : 1 330 091,52 € HT

Montant réalisé en 2022 : 612 333,63 € HT

- Pose d'une canalisation en fonte de 882 mètres ;
- Pose d'une canalisation en PVC de 47 mètres ;
- Pose d'une canalisation en béton armé de 107 mètres ;
- Pose d'une canalisation en béton armé de 188 mètres ;
- Pose d'une canalisation en béton armé de 248 mètres ;
- Pose de 44 regards ;
- Comblement d'une canalisation en amiante ciment de 637 mètres.



CANALISATION DE TRANSFERT POUR LE REJET DES EAUX TRAITÉES DANS LE COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES GARGES- EPINAY

Montant des travaux : 7 885 846 € HT

Montant réalisé en 2022 : 5 607 663,80 € HT

- Création d'une canalisation de 913 mètres d'un diamètre 1600 mm en béton Ultra Bas Carbone par microtunnelier ;
- Création d'un puits de départ ;
- Création d'un puits de sortie ;
- Pose d'une canalisation de raccordement en béton armé de 70 mètres.



REHABILITATION DES COLLECTEURS COMMUNAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE TAILLEPIED - SARCELLES

Montant des travaux : 442 063,45 € HT

- Pose d'une canalisation d'eaux usées en fonte de 244 mètres ;
- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales en fonte de 32 mètres ;
- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales en fonte de 35 mètres ;
- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales en fonte de 122 mètres ;
- Pose de 18 regards ;
- Dépose d'une canalisation en amiante ciment de 34 mètres ;
- Dépose de 22 regards ;
- Réfection des terrains ;
- Reprise des branchements.



REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE D'AULNAY - GONESSE

Montant des travaux : 887 574,28 € HT

- Pose d'une canalisation en fonte d'eaux usées de 500 mètres ;
- Pose d'une canalisation en béton armé d'eaux pluviales de 49 mètres ;
- Pose d'une canalisation en béton armé d'eaux pluviales de 31 mètres ;
- Pose d'une canalisation en béton armé d'eaux pluviales de 225 mètres ;
- Pose de 31 regards ;
- Dépose d'une canalisation d'eaux usées en amiante ciment de 355 mètres ;
- Dépose de 28 regards ;
- Reprise des branchements.



REHABILITATION DU COLLECTEUR D'EAUX USEES INTERCOMMUNAL - DOMONT

Montant des travaux : 528 066,42 € HT

- Pose d'une canalisation en fonte de 345 mètres ;
- Reprise des branchements ;
- Pose et réhabilitation de 11 regards ;
- Comblement de 38 mètres de canalisation en amiante ciment ;
- Dépose d'une canalisation en amiante ciment de 312 mètres ;
- Dépose d'une canalisation en grès de 24 mètres ;
- Dépose de 12 regards.



REHABILITATION DU COLLECTEUR D'EAUX USEES INTERCOMMUNAL - SAINT-WITZ

Montant des travaux : 316 783,96 € HT

- Pose d'une canalisation en fonte de 473 mètres ;
- Pose de 8 regards ;
- Dépose d'une canalisation de 100 mètres ;
- Dépose de 5 regards.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE CLAUDE BIGEL - ARNOUVILLE

Montant des travaux 345 847,60 € HT

- Remplacement de 247 mètres de canalisations d'eaux usées en amiante-ciment par une canalisation en fonte ;
- Remplacement de 13 regards d'eaux usées ;
- Reprise de 33 branchements d'eaux usées ;
- Pose de 26 boîtes de branchements d'eaux usées ;
- Pose de 80 mètres de canalisations d'eaux pluviales ;
- Création de 3 avaloirs.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL DE LA RUE DES PECHEURS - GARGES-LES-GONESSE

Montant des travaux 289 823,10 € HT

- Remplacement de 225 mètres de canalisations d'eaux usées en amiante-ciment par une canalisation en fonte ;
- Remplacement de 13 regards d'eaux usées ;
- Reprise de 25 branchements d'eaux usées ;
- Pose ou remplacement de 25 boîtes de branchements d'eaux usées ;
- Pose de 86 mètres de canalisations d'eaux pluviales ;
- Création de 3 avaloirs.

TRAVAUX DE REHABILITATION DES CANALISATIONS D'EAUX USEES COMMUNALES DE LA RUE JACQUES POTEL - GOUSSAINVILLE

Montant des travaux 696 963,90 € HT

- Remplacement de 680 mètres de canalisations d'eaux usées en amiante-ciment par une canalisation en fonte ;
- Remplacement de 29 regards d'eaux usées ;
- Reprise de 59 branchements d'eaux usées ;
- Pose de 59 boîtes de branchements d'eaux usées ;
- Pose de 125 mètres de canalisation d'eaux pluviales ;
- Création de 8 avaloirs.



REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE DANIELLE CASANOVA - GARGES-LES-GONESSE

Montant des travaux : 449 463,33 € HT

- Remplacement de 350 mètres de collecteurs d'eaux usées ;
- Reprise de 18 regards de visite ;
- Reprise de 49 branchements de particuliers ;
- Retrait de 20 mètres de canalisation d'eaux pluviales ;
- Reprise de 18 avaloirs ;
- Pose de 160 mètres de canalisation d'eaux pluviales.



REHABILITATION DE QUATRE TRONÇONS D'EAUX USEES AVENUE FREDERIC JOLIOT-CURIE - SARCELLES

Montant des travaux : 151 782,84 € HT

Montant réalisé en 2022 : 151 782,84 € HT

- Retrait de 89 mètres de canalisation d'eaux usées ;
- Pose d'une canalisation en fonte de 118 mètres ;
- Pose de 2 regards ;
- Comblement de 27 mètres de canalisation.

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE JEAN JAURÈS - DOMONT

Montant des travaux : 858 127 € HT

- Retrait de 130 mètres de canalisation d'eaux usées ;
- Reprise de 20 branchements d'eaux usées ;
- Pose de 270 mètres de canalisation d'eaux pluviales ;
- Création de 30 branchements d'eaux pluviales.



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES DE LA RUE DE BIARRITZ - ARNOUVILLE

Montant des travaux : 62 905,50 € HT

- Réhabilitation de 405 mètres de canalisation d'eaux usées ;
- Réhabilitation de 13 regards de visite.

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX COMMUNAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE DU COMMANDANT BOUCHET - SARCELLES

Montant des travaux : 364 151,30 € HT

- Remplacement de 244 mètres de canalisation d'eaux usées ;
- Remplacement de 130 mètres de canalisation d'eaux pluviales ;
- Remplacement de 34 branchements.



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DU QUARTIER DU GRAND BOUTEILLIER - LOUVRES

Montant des travaux : 2 015 843,80 € HT

- Réhabilitation de 1 390 mètres de canalisation d'eaux usées ;
- Remplacement de 120 mètres de canalisation d'eaux usées ;
- Remplacement de 200 branchements d'eaux usées ;
- Chemisage de 1 310 mètres de canalisation d'eaux pluviales ;
- Remplacement de 200 mètres de canalisation d'eaux pluviales ;
- Remplacement de 160 branchements d'eaux pluviales ;
- Réhabilitation de 131 regards de visite.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE DE MIRAVILLE – SARCELLES

Montant des travaux : 453 177€ HT

- Chemisage de 120 mètres de collecteur d'eaux usées ;
- Réhabilitation de 6 regards de visite ;
- Remplacement de 9 branchements particuliers ;
- Réhabilitation de 12 mètres d'un collecteur d'eaux usées ;
- Remplacement de 115 mètres de collecteur d'eaux usées ;
- Remplacement de 4 regards de visite ;
- Remplacement de 11 branchements particuliers ;
- Réhabilitation de 225 mètres de collecteur d'eaux pluviales ;
- Réhabilitation de 8 regards de visite ;
- Remplacement de 8 branchements ;
- Réhabilitation de 3 branchements.

TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DES SŒURS COLOMBES – LE THILLAY

Montant des travaux : 243 562 € HT

- Pose de 130 mètres de collecteur d'eaux usées ;
- Création de 7 branchements particuliers ;
- Création de 7 regards de visite ;
- Remplacement de 15 mètres de collecteur d'eaux usées ;
- Pose de 55 mètres de collecteur d'eaux pluviales ;
- Création de 2 regards grille et de 1 caniveau grille.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU EP POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MARYSE BASTIE – SARCELLES

Montant des travaux : 190 000 € HT

- Pose de 160 mètres de collecteur d'eaux pluviales ;
- Création de 6 regards de visite et 9 branchements avaloir ;
- Pose d'un régulateur de débit ;
- Création d'un bassin Tubosider de 130m³.

TRAVAUX DE REOUVERTURE DU PETIT ROSNE – EZANVILLE

Montant total des travaux : 1 651 160 € HT

- Réouverture du Petit Rosne sur 220 mètres ;
- Curage d'un ancien plan d'eau et création du nouveau lit avec apport de matériau alluvionnaire et terre végétale, terrassement de banquettes et zone humide connectée au cours d'eau et plantation des berges ;
- Fourniture et pose de 2 passerelles de franchissement du cours d'eau ;
- Création d'un parking de 30 places ;
- Requalification de voirie, continuité piétonne et éclairage ;
- Raccordement amont – aval du futur lit au lit existant par l'intermédiaire de 2 têtes d'aqueduc et de buse ;
- Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées.



↳ RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage.

Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation. Celle-ci est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement,...). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

↳ DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.

Néanmoins, une canalisation, soumise notamment

aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau.

Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps. La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux de passages de caméras dans les canalisations. Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts fonciers, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.



L'ensemble de ces informations, structurelles ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.

↳ SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) fournit un référentiel de données consultable à différentes échelles superposant des couches patrimoniales relatives aux réseaux et aux ouvrages eaux pluviales et eaux usées, des couches relatives au milieu naturel (cours d'eau, zones humides...), à l'occupation humaine (parcs de loisir, activités économiques, industriels...), aux zonages réglementaires (cadastre, Schéma directeur d'Assainissement, périmètres de captage d'eau, zonages PLU...) impactant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Les données du SIG sont mobilisées notamment par la maîtrise d'œuvre des projets menés par le SIAH pour lutter contre les inondations et les pollutions, ainsi que lors des interventions de terrain pour faciliter l'identification et la compréhension des désordres affectant les réseaux (montées en charge, pollutions, accumulations de dépôts, présence de gaz H₂S, ...).

La pérennité du système a nécessité le lancement d'un programme pluriannuel (2019-2023) d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH, l'acquisition d'une nouvelle source de connaissance du relief du bassin versant (LIDAR) ainsi que le déploiement d'une base de données centralisée et d'une solution logicielle SIG utilisable en condition de mobilité sur le terrain.

L'ensemble de ces efforts va dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui est poursuivi en 2022 notamment

avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

↳ MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôles ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possèdent le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.

Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrant dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquels créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

↳ MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

BILAN DE LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche

s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors se révéler nécessaire.

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents

Evolution de la régularisation technique depuis le début de la démarche



NB : les données présentées dans le graphe ci-dessus sont des chiffres cumulés

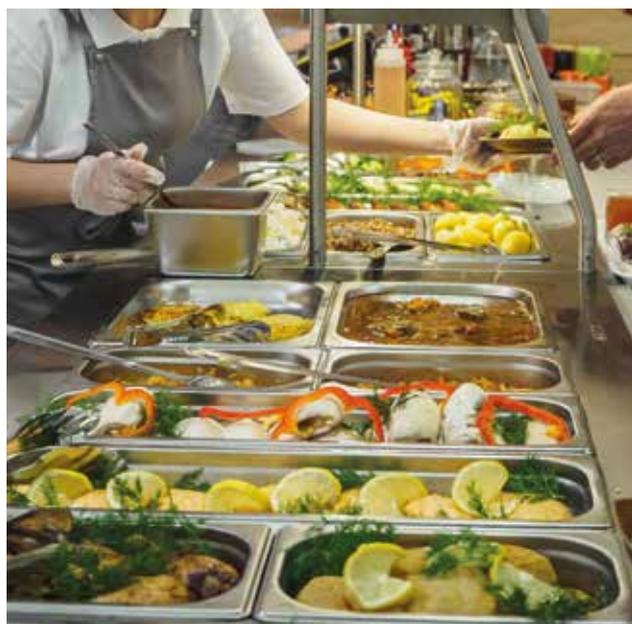
rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

Ce programme d'actions a permis, à ce jour, le diagnostic de près de 758 établissements dont 630 encore en activité à fin 2022. Pour 399 d'entre eux, des travaux de mise en conformité ont été préconisés. Au 31 décembre 2022, 113 contre-visites ont été réalisées et 89 d'entre-elles ont conduit à attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés.



A la fin de l'année 2022, le taux d'avancement de la régularisation technique est de 30%.

En outre, pour être conformes, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :



**Imprimeurs, restaurateurs, aires de lavage, etc.
font partie des industriels à risques**

- s'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- s'il ne rejette que des effluents assimilables à des rejets domestiques, une attestation de non déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par le SIAH.

A fin 2022, 83 % des établissements visités ayant des rejets d'eaux usées non domestiques possédaient un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques en cours de validité. Une quantification des impacts du non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés et a permis de recenser :

- 27 318 m² de surfaces actives anormalement raccordées au réseau d'eaux usées ;
- une pollution rejetée au milieu naturel équivalente à 631 équivalents habitants (EH).

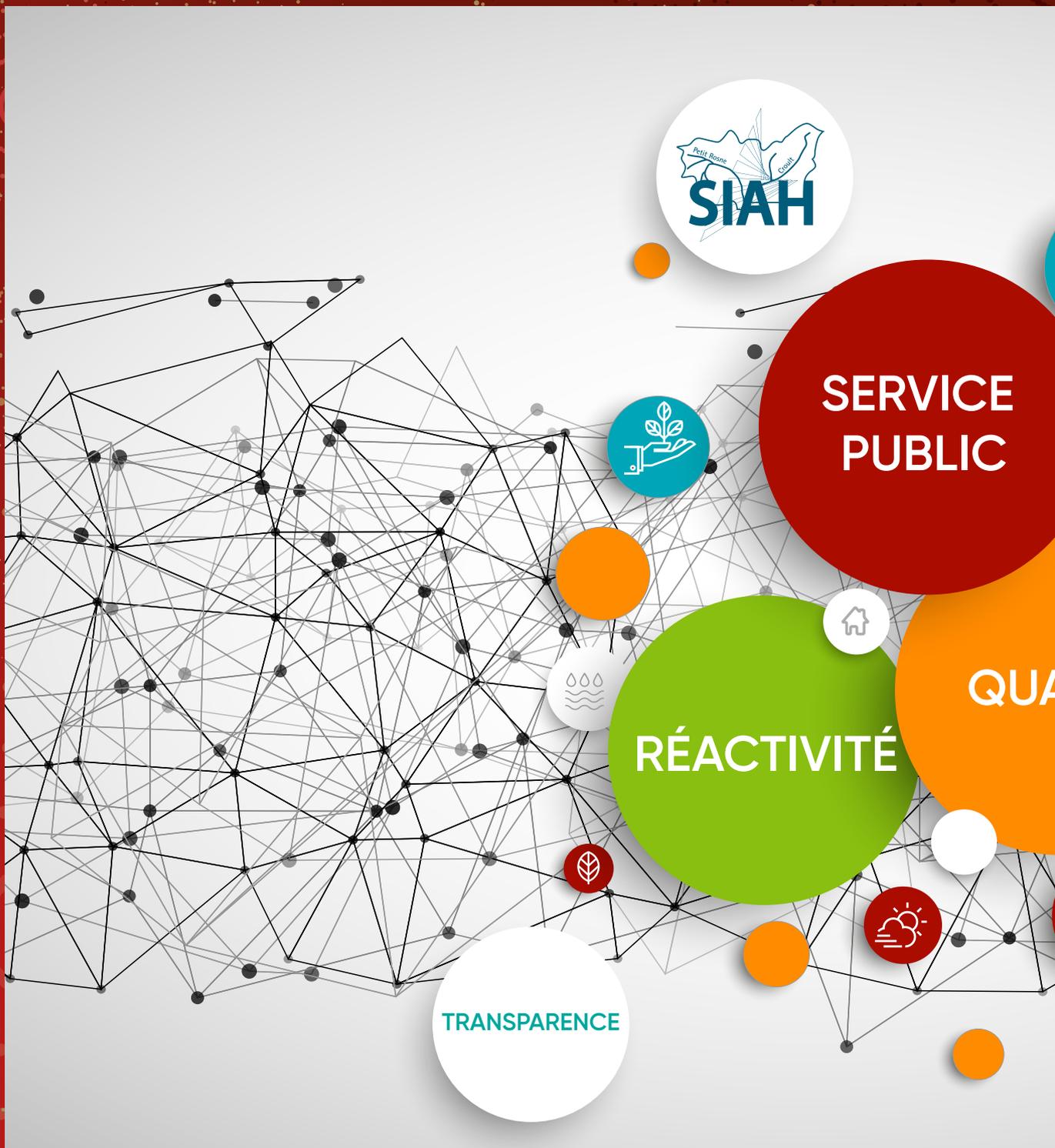
Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1^{er} janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 2000 m² (soit 7,3% de la surface active totale recensée) et 209 EH (soit 33% de la pollution au milieu naturel recensée).

↳ ÉVOLUTION 2022

En 2022, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 26 nouveaux établissements ont été audités et 20 établissements déjà diagnostiqués ont fait l'objet d'un second contrôle pour l'actualisation de leur arrêté d'autorisation de déversement.
- 5 établissements ont réalisé les travaux prescrits par le SIAH,
- 3 arrêtés exécutoires d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été envoyés aux établissements après visa et contrôle de légalité de la Sous-Préfecture.

05 • DES VALEURS ANCRÉES





Travailler au SIAH, pour notre service public des rivières et de l'assainissement, c'est être, au quotidien, avec nos partenaires public et privés :

- Réactif aux événements qui peuvent survenir à tout moment : inondations, pollutions des rivières
- Au service de l'habitant, qu'il s'agisse de sa protection contre les inondations ou du service que le SIAH lui rend chaque jour en matière d'assainissement.

C'est aussi, pour l'ensemble du personnel, l'assurance de travailler dans des conditions de sécurité optimales : équipements, formation, culture du risque.

C'est enfin une culture d'équipe dont chaque nouvel arrivant s'imprègne dès le mois d'intégration qui lui permet de rencontrer, pendant ses quatre premières semaines au sein du SIAH, l'ensemble des services et de ses collègues. Cet esprit de convivialité et de solidarité n'a rien de trivial mais reste un fondement même de notre action au quotidien car il conditionne le sens donné à nos missions et de fait le sens que chaque agent du SIAH donne à son travail.

A ⇔ L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.

↳ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2022, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

- **Mise en sécurité des sites techniques du SIAH, pour un montant total de 77 580 € TTC**
 - Sécurisation de l'accès au local technique du bassin du ru des champs à Ezanville ;
 - Sécurisation de l'accès à la vanne du bassin de Villeron ;
 - Sécurisation de l'escalier du local technique du bassin de Coppin à Sarcelles ;
 - Réparation du garde-corps du local technique du bassin de Mangrove à Sarcelles ;
 - Mise en sécurité de l'accès à la vanne du bassin des Marlots à Louvres ;
- **Contrôle de conformité des installations « eaux pluviales » ;**
- **Contrôle de conformité des installations « eaux usées » ;**
- **Mise en sécurité du puits du poste de relèvement de la mairie à Louvres.**
- **Equipements de protection individuelle et de protection collective pour un montant total de 10 392 € TTC**
 - Achats de vêtements et matériels (détecteurs 4 gaz, ...) ;
 - Maintenance des équipements de protection individuelle ;
 - Equipement COVID.
- **Formation H&S, pour un montant total de 20 250 € TTC :**
 - Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux ;
 - Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ;
 - Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC) ;
 - Formation Gestes et Postures ;
 - Formation Maniement des extincteurs ;
 - Formation Risque biologique en milieu ouvert ;
 - Formation Personnel non électricien.

↳ SANTÉ ET BIEN ÊTRE

L'année 2022 est la première année pleine pour l'ensemble du personnel du SIAH dans le nouveau siège administratif construit dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

Ce bâtiment Haute Qualité Environnementale® se détache largement des anciens bureaux du SIAH, notamment par une acoustique performante, d'autant plus importante à proximité immédiate des pistes de l'aéroport du Bourget.

Il permet également au personnel de bénéficier d'un grand espace restauration, d'une salle de sport et d'un espace de relaxation où des séances de massage ont été proposées au personnel du SIAH en 2022.

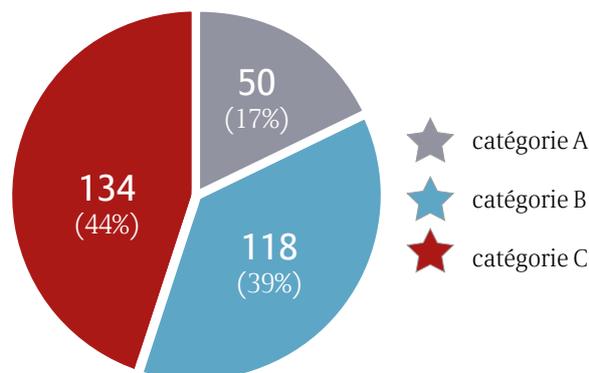
↳ POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

Le projet de formation établi au titre de l'année 2022 se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, conduite en situation difficile, sauveteurs secouristes du travail.

Nombre de jours de formation réalisés en 2022 par catégorie d'emploi



Voici les éléments clefs des formations suivies en 2022 :

52 agents ont suivi au moins une action de formation sur l'année 2022.

Le nombre total de jours de formation est de 302.

Le nombre de formations suivies par agents se décompte de la façon suivante :

- 8 agents ont suivi 1 action de formation
- 5 agents ont suivi 2 actions de formation
- 14 agents ont suivi 3 actions de formation
- 25 agents ont suivi plus de 3 formations (comprenant du distanciel et du webinaire)

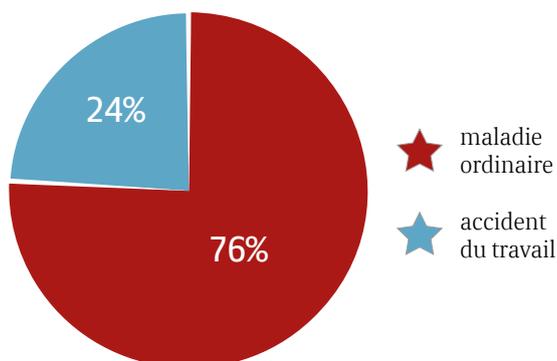
Le coût total des formations au titre de l'année 2022 est de 69 841 € TTC.

↳ TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH avaient un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 9,6 % en 2021.

En 2022, au SIAH, la part du temps perdu en raison des absences est de 3,7 %. Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 2,6 % ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.

Répartition par nature d'arrêts de travail SIAH - année 2022



↳ TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a constitué, dès son instauration au SIAH le 1^{er} janvier 2020, une opportunité notamment pour améliorer la performance des services, pour prendre en compte la santé et la qualité de vie au travail des agents dont les postes sont éligibles. La crise sanitaire, par l'élargissement massif de cette pratique, a mis à l'épreuve l'organisation du SIAH, dans une réelle sérénité compte tenu de toutes les réflexions, concertations et achats réalisés en 2019 en vue de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2020. L'année 2021 a ainsi permis de mettre à disposition l'ensemble des équipements nécessaires aux télétravailleurs et a permis de valider, à la quasi-unanimité du personnel, une quotité de deux jours de télétravail maximum par semaine. L'année 2022 s'est inscrite complètement dans cette dynamique accordant une certaine souplesse aux télétravailleurs sans déstabiliser l'organisation interne de la structure.

↳ LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

En tant que service public, qu'il s'agisse du domaine administratif (courrier, plaintes, factures) ou techniques (dysfonctionnement de réseaux, questionnements de l'utilisateur,...), le SIAH doit à l'utilisateur une réactivité performante et sans faille. C'est le sens des procédures mises en place au sein du SIAH et des indicateurs permettant d'évaluer lesdites procédures.

↳ DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2022

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2022, le SIAH a reçu 2 351 factures. La durée moyenne de traitement de ces factures est de 21 jours avec une durée moyenne de certification des factures de 5 jours, un délai moyen de mandatement de 5 jours et enfin un délai de signature des mandats de 7 jours. Le SIAH est légèrement au-dessus du délai réglementaire de paiement, permettant ainsi de ne pas aggraver la santé financière des entreprises avec lesquels il a contractualisé. Pour autant, le délai moyen maximum de paiement de 30 jours a encore été respecté en 2022.

↳ RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, le SIAH a reçu 9 032 courriers. Parmi ceux-ci, on trouve 5 102 courriers et courriels avec demandes de réponse comprenant par exemple des factures (46,9 %), des demandes de contrôle de conformité des branchements des particuliers (23,4 %), des demandes d'avis en matière d'aménagement.

90 plaintes ont été enregistrées comprenant 87 relances de factures impayées souvent indûment et 3 plaintes relatives au fonctionnement comme par exemple des inondations. Le SIAH a créé un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes avec relance par courriel en cas de non-réponse sous 5 jours afin d'opérer une traçabilité et une réactivité vis-à-vis des usagers.

↳ ASTREINTES

En 2022, le service d'astreinte du SIAH est intervenu à 19 reprises pour diverses pollutions des cours d'eau sur les bassins du Croult et du Petit Rosne. Ces interventions consistent à essayer d'enrayer la pollution en mobilisant des moyens pour bloquer la pollution puis la retirer lorsque cela est possible à l'aide de camions munis d'une pompe aspirante.

En parallèle, les agents du SIAH effectuent une remontée des cours d'eau et des réseaux hydrauliques concernés afin de déterminer l'origine des pollutions. Ces actions se réalisent si besoin conjointement

avec les autres opérateurs de la force publique (Pompiers, Polices Nationale et Municipale ou Gendarmerie et services communaux).

Le service d'astreinte du SIAH intervient également très régulièrement pour des problèmes liés aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales (engorgements, casse de canalisation, etc.), avec l'appui d'entreprises spécialisées (curage de réseaux, etc.) avec un délai maximum visé de 1h à compter de la demande aux entreprises d'astreinte.

Intervention de curage d'une canalisation.



⇔ LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s'assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l'ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l'analyse des textes susceptibles d'être applicables au SIAH.

↳ VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d'informations sélectionnées. Tous les textes et projets de textes considérés comme applicables au SIAH sont recensés mensuellement et alimentent ensuite une base générale. La veille juridique prend en compte les textes publiés mais aussi les textes en cours d'élaboration. En effet, un tri a conduit à la définition des textes importants, et qu'ils soient importants ou non des textes informatifs et à analyser, avec dans tous les cas fixation d'une fréquence de révision et la création d'indicateurs associés.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

En 2022, 300 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 82 textes ont fait l'objet d'une diffusion à titre informatif aux agents du SIAH, et 218 ont été recensés comme devant faire l'objet d'une analyse par les services.

Sur ces 300 textes identifiés en 2022, 33 textes revêtaient une importance particulière pour le SIAH, se mesurant au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations qui vont peser sur le SIAH.

↳ LE SAGE COMME OUTIL

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent.

Approche réglementaire s'il en est, de par l'existence d'un Règlement et d'un Plan D'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un SAGE est également une démarche politique permettant à l'ensemble des acteurs de l'Eau d'un territoire, de se connaître, d'échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l'Eau.

L'approbation le 20/01/2020 par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d'élaboration, est très favorable à l'application sur le territoire d'exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.

D ⇒ L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'utilisateur par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sur la qualité de l'eau de nos rivières et des sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.

↳ UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville.

Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2022, le suivi a été réalisé sur 19 points, 12 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult. Les résultats de ces mesures sont représentés dans le tableau ci-dessous. Les points de mesure y sont répartis en fonction des résultats sur chaque type de paramètre analysé. A quelques exceptions près, la plupart des points de mesure sont répartis entre les classes de qualité « passable » et « très mauvaise ».

Répartition des 19 points de mesure par classe de qualité pour chaque type d'altération

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	1	4	1	2	11
Altération Matières azotées	0	1	4	1	13
Altération Nitrates	0	2	5	12	0
Altération Matières Phosphorées	0	1	6	3	9
Altération Minéralisation	0	2	7	7	3
Bilan Global	0	0	0	7	12

Bilan qualité cours d'eau 2022 – SEQ-Eau

↳ SUIVI SCIENTIFIQUE

Le SIAH a mis en place, en 2019, les conditions d'une collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France, que le SIAH subventionne annuellement, pour établir des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la création de zone d'expansion humide dans la quartier du Vignois à Gonesse, sur le Croult.

Ce suivi scientifique, que le SIAH engage sur l'ensemble de ses sites, s'est concrétisé par le recrutement d'un écologue de manière à être au plus près du fonctionnement des écosystèmes et le plus réactif possible aux impacts nocifs sur ces mêmes écosystèmes, notamment des activités humaines. Ces démarches pluriannuelles ont vocation bien évidemment à servir de retours d'expérience sur les nouveaux projets du SIAH. Enfin, ils constituent une base de documentation essentielle pour mieux comprendre le fonctionnement des corridors écologiques au sein du territoire du SIAH et avec les sites remarquables connexes.

C'est ainsi que des connexions ont été démontrées entre les parcs de Seine-Saint-Denis et le site du Vignois, en ce qui concerne l'oie bernache.

En 2022, sur le site du Vignois, 17 espèces d'Odonates, 19 espèces de Lépidoptères Rhopalocères, 12 espèces d'orthoptères, 1 espèce de reptile et trois espèces d'amphibiens ont été observées. De plus, 50 espèces d'oiseaux ont été répertoriées. Les relevés floristiques indiquent une dynamique végétale progressive, en particulier pour les milieux humides prédominants sur le site.

En ce qui concerne la faune, on observe une augmentation constante du nombre d'espèces d'orthoptères et de rhopalocères au cours des trois dernières années, grâce à l'installation de nouvelles plantes hôtes et nourricières. Cependant, certaines espèces pionnières liées aux zones submergées ont diminué voire disparu.

Les amphibiens sont de plus en plus observés, et en 2022, le premier reptile du site a été repéré. Pour les oiseaux nicheurs, les populations restent globalement stables, mais de nouvelles espèces font leur apparition chaque année, principalement pendant les

périodes migratoires. En ce qui concerne les chiroptères, les cortèges observés sont restés stables.

Ces suivis sont au cœur des politiques de trames verte et bleue, et sont l'essence même, d'un point de vue environnemental, des projets menés par le SIAH sur les rivières Croult et Petit Rosne.

↳ UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Le SIAH souhaite délibérément partager ses expériences, non par prétention mais pour montrer à voir aux acteurs de l'eau de notre territoire comme d'autres territoires, en Ile-de-France, en France et dans le monde entier, que des choses sont possibles, qu'il est possible de concilier prévention des inondations et écologie.

Ce partage n'a de sens que s'il est critique, vis-à-vis des points d'achoppement, mais pour un décideur qui recherche des arguments pour se lancer dans un projet de restauration de rivières, rien de tel que de voir la réalité de terrains, avec ses réussites, ses contraintes, et parfois ses échecs.

Le SIAH est naturellement depuis longtemps ouvert aux mondes de l'éducation, de la recherche et en 2022, il est intervenu, au travers de ses agents, dans les contextes suivants :

Associations / Fédérations :

- AMORCE
- ARCEAU – participation au groupe sur les petites rivières urbaines
- ASTEE – Présidence de la Commission Ressources en Eau et Milieux Aquatiques
- FNCCR
- FSTT club Collectivités

Ecoles :

Présence au Bureau de département Génie urbain de l'Université Technologique de Compiègne (UTC)

Médias :

- France 3, Le Parisien, janvier 2022 : « *Phénomène de remontées de nappe à Gonesse* »

- Smart Water Magazine, 25 janvier 2022 : « *The human factor as a success factor in wetland restoration projects* »
- Environnement Magazine, Février 2022 : « *Le SIAH s'équipe en ultra bas carbone* »
- Le Parisien, 9 mars 2022 : « *La renaissance des petites rivières disparues* »
- Environnement Magazine, Juin 2022 : « *Le SIAH lance une campagne de recrutement sur Twitch* »
- Hydroplus, Octobre 2022, « *Collectivité cherche collaborateurs pour mission de service public* »
- Les Echos, décembre 2022 : « *A Bonneuil, 148 millions d'euros pour doubler les capacités de l'usine de dépollution d'eau* »
- France Bleu Ile de France, Décembre 2022 : « *C'est quoi c'chantier* »
- Les Echos, Décembre 2022 : « *Val d'Oise : à Bonneuil 148 millions d'euros pour doubler les capacités de l'usine de dépollution d'eau* »

Interventions et présence de terrain SIAH :

Conférence sur l'Eau à Saint-Witz – Ville de Saint-Witz, 25 janvier 2022

Les Naturelles de Montmorency – Ville de Montmorency, 1-4 avril 2022

Marche du Petit Rosne - ASSARS : 22 mai 2022

Le Tour piéton du Grand Paris, Enlarge your Paris – 17 août 2022

Carrefour des Gestions Durables de l'Eau (CGDE), IdealCo, Dijon : 24 novembre 2022 :

« Atelier Préservation et restauration des milieux aquatiques »

Prix :

Premier Prix de l'innovation pour la pose par microtunnelier de la canalisation de rejet de la station de dépollution des eaux usées.

↳ L'AMÉLIORATION CONTINUE

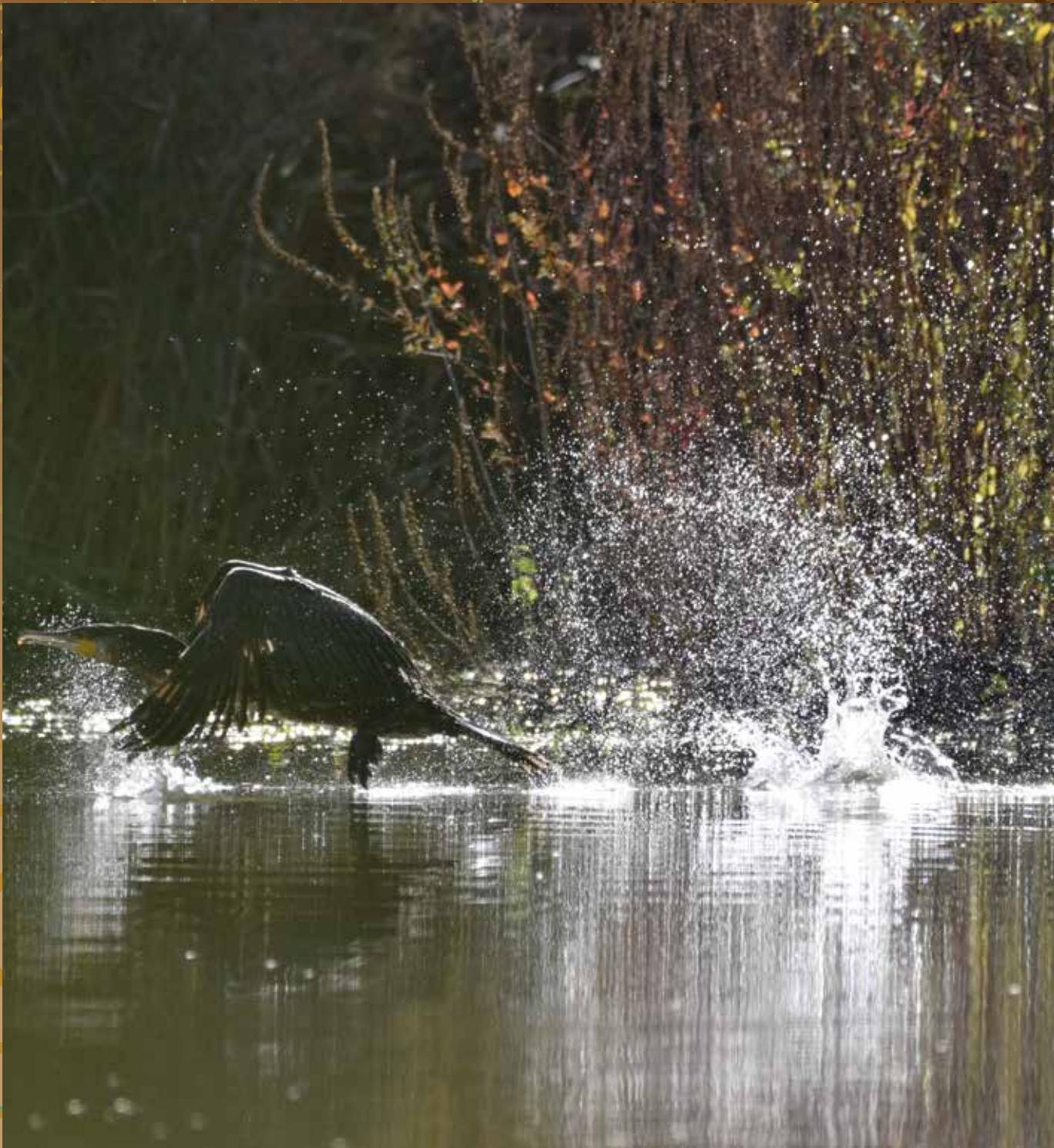
L'amélioration continue, régulièrement reconnue depuis 2000 au travers de la certification ISO-14001, est instaurée comme valeur intrinsèque de travail, comme état d'esprit, en dehors de toute considération de productivité. La qualité comme objectif majeur de réalisation du service public par le SIAH, nécessite toutefois la capacité de chacun, à chaque niveau de responsabilité, de se remettre en question.

Mais la richesse intellectuelle de cette démarche et les bénéfices qu'en retire le SIAH, vont bien au-delà des contraintes induites : motivation des équipes, qualité du travail reconnue, adaptation des moyens aux objectifs, l'amélioration continue est tout sauf un outil de pression sur les agents du SIAH.

C'est au contraire un atout complémentaire aux actions de santé et de bien-être impulsées, qui est de nature à mettre chacun et chacune, au sein du SIAH, dans les meilleurs conditions matérielles et psychologiques pour exprimer pleinement ses compétences et développer avec sérénité son potentiel.



06 • DES INDICATEURS POUR ÉVA



LUER



Qu'ils soient réglementaires, internes aux services du SIAH, les indicateurs utilisés au sein du SIAH sont là pour être utiles !

Parce qu'il est indispensable, en tant que service public, de pouvoir évaluer l'efficacité en temps réel et sur des échelles de temps pertinentes, les politiques publiques qui sont mises en place, afin de réagir le cas échéant, de manière transparente, si les directions prises se révèlent inopportunes.

Parce qu'il est indispensable d'évaluer la qualité et la quantité du travail effectué par chaque service, par chaque agent, afin d'anticiper les pratiques sociétales (évolution de la consommation d'eau potable, réutilisation de l'eau de pluie, ...), contextuelles (évolution socio-économique d'un territoire), voire techniques (évolution du traitement de la station de dépollution des eaux usées).

Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
243 837 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2022, 307 193 équivalents habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Auto-surveillance
	ASSOCIATION LE SAINT-ROSAIRE	SARCELLES	Restauration	10/06/2021	Non
	BESSET ILE-DE-FRANCE	GOUSSAINVILLE	Travaux de carrosserie, de réparation et de peinture pour autobus	10/01/2022	Non
	BOUCHERIE AMIRA	VILLIERS-LE-BEL	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	03/09/2021	Non
	CEG - Compagnie des eaux de Goussainville	GOUSSAINVILLE	Production d'eau potable	20/09/2021	Non
	COUANARD	VILLIERS-LE-BEL	Boulangerie Pâtisserie	24/08/2021	Non
	DECOUVERTE REUNION	ARNOUVILLE	Traiteur spécialisé dans la cuisine réunionnaise	23/06/2021	Non
	ECOLE JANE DU CHESNE	SAINT-WITZ	Ecole primaire et maternelle - Cantine	10/01/2022	Non
	ECOLE JULES FERRY	MONTSOULT	Ecole primaire et maternelle - Cantine	10/06/2021	Non
	FENWICK-LINDE	GONESSE	Maintenance, vente et location de matériel de manutention (chariots élévateurs)	10/06/2021	Non
	FERME DES CONDOS	ARNOUVILLE	Elevage de vaches laitières	10/06/2021	Non
	INSTITUT PAUL RICOEUR	LOUVRES	Restauration scolaire	09/03/2021	Non
	JCB	SARCELLES	Vente et entretien d'engins pour l'agriculture et le bâtiment	10/06/2021	Non
	OTUS - VEOLIA RECYCLAGE	SARCELLES	Ramassage de déchets	24/08/2021	Non
	TEAM CARNOT GROUP	LOUVRES	Entretien, réparation mécanique et lavage de véhicules automobiles	10/01/2022	Non
	TRANSPORTS GIDON	LE THILLAY	Transport de marchandises diverses	05/02/2021	Non
	TRUCKSTORE PARIS	GONESSE	Distribution et préparation de véhicules utilitaires d'occasion	20/09/2021	Non
	TRUCKSTORE PARIS	GONESSE	Distribution et préparation de véhicules utilitaires d'occasion	20/09/2021	Non
Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :					
135 km					
Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants					
cf. partie 4					
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est de 3 144 tonnes de matières sèches pour l'année 2022. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.					

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées.</p> <p><i>(cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2022).</i></p>				
Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M ³ HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	25,16	25,16	5,5	26,54
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,6410	196,92	5,5	207,75
REDEVANCE COMMUNALE	-	-	-	-
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'AESN	0,0640	7,68	5,5	8,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,5788	69,456	0	69,456
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,5	180	0	180
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,42	50,4	5,5	53,17
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,1850	22,20	0	22,20
VOIX NAVIGABLES DE FRANCE	0.0182	2,184	5.5	2.30
SOUTIEN D'ÉTIAGE EPTB SEINE GRANDS LACS	0,01	1,2	5,5	1,27
TOTAL ANNEE N				568,486
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	98%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	15/120			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			

INDICATEURS DE PERFORMANCE	
P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation 100 %
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 0 %
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées 0,42 %
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	85	90%
DB05	25	50	80%
DCO	125	250	75%
NTK	10	15	75%
N – NH4	7	Sans objet	80%
Azote Total (NGL)	20	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	10	Sans objet	OU 70%
Phosphore Total (Pt)	1	Sans objet	ET 80%

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	30	Sans objet	90%
DB05	25	Sans objet	80%
DCO	125	Sans objet	75%
NTK	50	Sans objet	Sans objet

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	60	Sans objet	Sans objet
Phosphore Total (Pt)	2	Sans objet	80%

Le niveau de rejet à respecter s'entend en concentration OU en rendement

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité cf. pages 08 à 12
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente Indicateur non disponible
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation 0 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions générales pour le financement des travaux

Eaux pluviales: montant des travaux = 5 894 049 €, montant des subventions des collectivités = 179 580 chiffres au 31/12/2022

Eaux usées : montant financier des travaux = 57 289 893 €, montant des subventions des collectivités = 16 122 615 € chiffres au 31/12/2022

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 2 619 458 €, eaux usées = 92 840 309 € chiffres au 31/12/2022

Annuités de remboursement (capital/intérêts) : eaux pluviales = 926 442 €, eaux usées = 5 156 026 € chiffres au 31/12/2022

Montant des amortissements

5 762 904 € chiffre au 31/12/2022

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Arnouville-Bonneuil-en-France	Etude de maîtrise d'œuvre pour le remeandrage du Croult au droit de la NEF	217 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	50 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Bonneuil-en-France	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	70 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	150 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	268 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Louvres-Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	100 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	180 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	755 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	100 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	50 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2023	Vémars	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	50 000
SOUS-TOTAL CARPF					1 990 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2023	Ezanville	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	830 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2023	Moisselles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	70 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2023	Montmorency	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru du fonds des Aulnes	50 000
SOUS-TOTAL CAPV					950 000
GEMAPI	Carnelle Pays de France	2023	Baillet-en-France	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsout	90 000
SOUS-TOTAL CCCPF					90 000
GEMAPI		2023	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	200 000
TOTAL GEMAPI 2022 RAR					2 025 000
TOTAL GEMAPI 2023					3 230 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Arnouville-Bonneuil-en-France	Travaux d'aménagement hydro-écologique au droit de la NEF	3 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Bonneuil-en-France	Reméandrage de la Morée au droit de la step	5 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Fontenay-en-Parisis	Revalorisation du ru du fossé Galais	300 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Gonesse	Valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	3 500 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Louvres	Revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	1 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	2 500 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Travaux d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	2 000 000
GEMAPI	Roissy Pays de France	2024-2026	Vémars -Saint-Witz	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
SOUS-TOTAL CARPF					20 700 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2024-2026	Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	2 500 000
GEMAPI	Plaine Vallée	2024-2026	Moisselles	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
SOUS-TOTAL CAPV					3 100 000
GEMAPI	Carnelle Pays de France	2024-2026	Montsout Bailleul-en-France	Renaturation du ru de Montsout	1 000 000
SOUS-TOTAL CCCPF					1 000 000
GEMAPI		2024-2026	SIAH	Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
GEMAPI		2024-2026	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	600 000
TOTAL GEMAPI 2024-2026					25 700 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Bouqueval	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Orgeuilleuses	20 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Ambroise Jacquin	350 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Danielle Panquin Maurice Berteaux	210 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue François Chalgrin	47 500
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	1 160 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Mesnil-Aubry	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Meunerie	150 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Bellevue	43 500
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Miraville	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	90 000
Eaux pluviales Urbaines collecte	Roissy Pays de France	2023	SIAH	Travaux divers sur réseaux et chemisage	370 000
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines - Collecte					2 841 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales transport secteur du Golf	800 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Réhabilitation du réseau transport rue de Paris	400 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon secteur Ouest	500 000
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines Transport 2023					1 700 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Plaine Vallée	2023	Ezanville	Réhabilitation des réseaux de transport d'eaux pluviales rue de la gare	533 000
SOUS-TOTAL CAPV Eaux pluviales Urbaines Transport 2023					90 000
Eaux pluviales Urbaines Transport		2023	SIAH	Travaux divers sur réseaux et chemisage	250 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport 2023					2 483 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines 2023					5 324 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation et désimperméabilisation des sols parc des Tournelles	700 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	600 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	2 300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	600 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès- Gonesse	Réhabilitation et désimperméabilisation des sols quartier Dame Blanche Nord (Projet NPNRU)	500 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Pierre Rebière	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarraut	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Puiseux-en-France	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Général Leclerc	500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales secteur Montmélian	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Paris	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	400 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koening, César Franck et Joliot Curry)	3 000 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Germaine Richié	325 066
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	300 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier des Charmettes	200 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	600 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	NPNRU Village	500 000
Eaux pluviales Urbaines Collecte		2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur réseaux	810 000
TOTAL CARPF - Eaux pluviales Urbaines Collecte 2024-2026					19 485 066

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines Collecte	Carnelle Pays de France	2024-2026	Baillet-en-France	Réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales rue des Néfliers	250 000
SOUS TOTAL CCCPF - Eaux pluviales Urbaines Collecte 2024-2026					250 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon secteur Est	1 183 000
SOUS TOTAL CARPF - Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026					1 183 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Ezanville	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Marin	600 000
Eaux pluviales Urbaines Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Saint Brice sous Forêt	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch	600 000
SOUS TOTAL CAPV - Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026					1 200 000
Eaux pluviales Urbaines Transport		2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur réseaux	750 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport 2024-2026					3 133 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Bouqueval	Extension du réseau d'eaux usées rue Orgeuilleuses	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	650 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Daniel Panquin et Maurice Berteaux	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue François Chalgrin	90 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Garges-les-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	800 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Chauvart	250 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Bleuets	250 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	476 577
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Charmilles	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	1 260 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Louvres	Dévoisement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	350 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Mesnil-Aubry	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Meunerie	150 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Mesnil-Aubry	Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	250 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	373 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	410 000

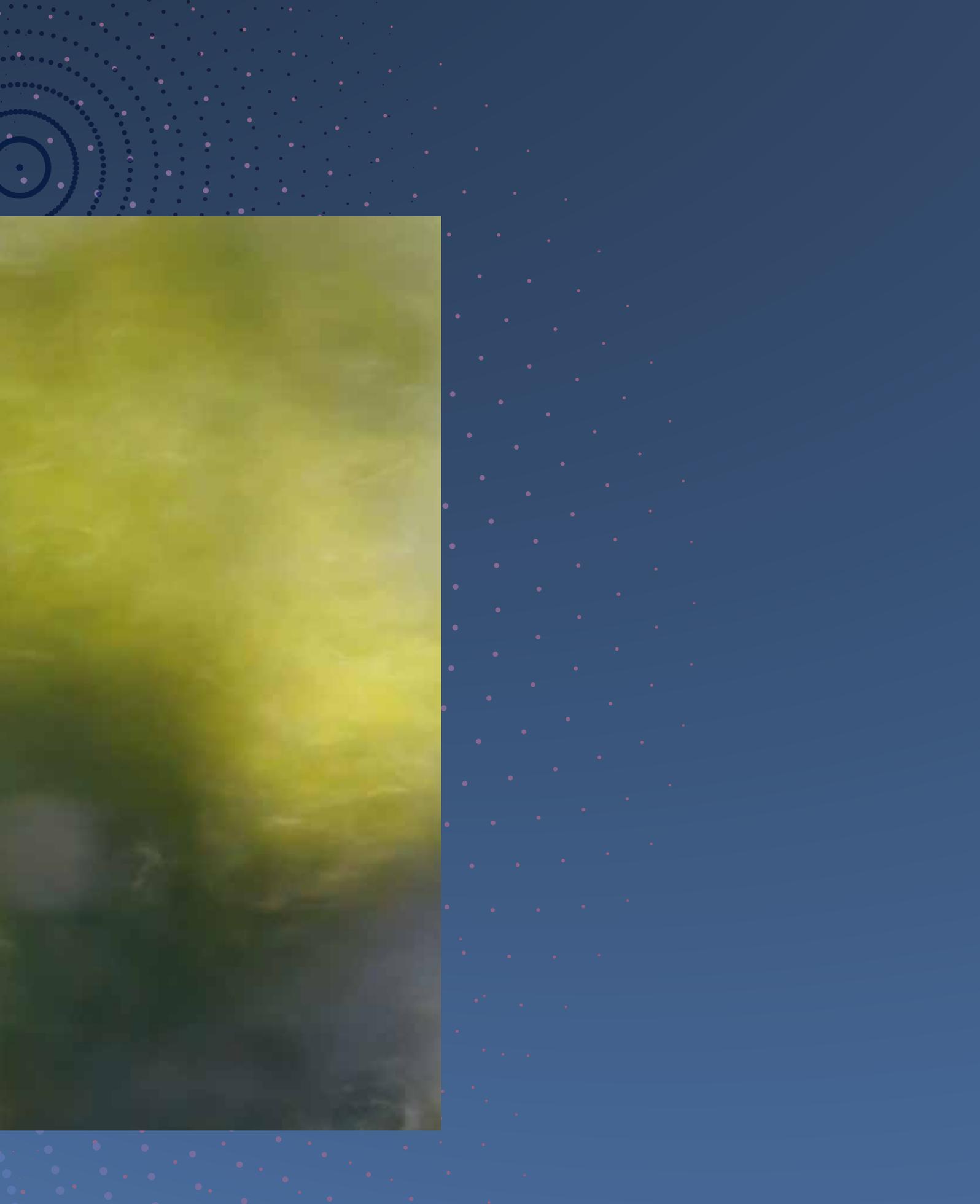
Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Montfleury	450 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod (Germaine Richié)	185 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier Claire de Lune Phase 2	150 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue Nouvelle	275 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2023	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	600 000
SOUS-TOTAL EU COLLECTE RAR 2022					1 036 577
SOUS-TOTAL EU COLLECTE					8 369 577
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Arnouville	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	500 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Gonesse	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	600 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Goussainville	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	650 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées le Lac	2 800 500
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2023	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et dévoiement des réseaux d'eaux usées intercommunaux secteur Champs Bacon	500 000
Assainissement EU - Transport	Plaine Vallée	2023	Ezanville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la gare	300 000
Assainissement EU - Transport		2023	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	400 000
SOUS-TOTAL EU TRANSPORT					5 750 500
TOTAL ASSAINISSEMENT EU RAR 2022					1 036 577
TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2023					14 120 077

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier	900 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	1 000 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarraut	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Leclerc	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Puiseux-en-France	Réhabilitation du réseaux d'eaux usées rue du Général Leclerc	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées secteur Montmélian	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent	300 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II	2 500 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves	300 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	NPNRU Village	800 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers	200 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	400 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes	600 000
Assainissement EU - Collecte	Roissy Pays de France	2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 800 000
SOUS-TOTAL EU COLLECTE CARPF					17 800 000
Assainissement EU - Collecte	Carnelle Pays de France	2024-2026	Baillet-en-France	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Néfliers	400 000
ASSAINISSEMENT COLLECTE 2024 - 2026 - CCCPF					400 000

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants Budgétés (Euros TTC)
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Gonesse	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Pierre Victoire Colin	500 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	700 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Goussainville	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	700 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Réhabilitation des collecteurs intercommunaux secteur Domaine du Cèdre Bleu	1 500 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Sarcelles	Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la place du marché et la rue Flora	3 000 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon	2 000 000
Assainissement EU - Transport	Roissy Pays de France	2024-2026	Villiers-le-Bel/Sarcelles	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Ecole Zola et stade Péric	1 000 000
Assainissement EU - Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Saint-Brice-sous-Forêt	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
Assainissement EU - Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Ezanville	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Marin	500 000
Assainissement EU - Transport	Plaine Vallée	2024-2026	Domont	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Auguste et André Rouzée	700 000
Assainissement EU - Transport		2024-2026	SIAH	Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 200 000
SOUS-TOTAL EU TRANSPORT					12 700 000

07 • LEXIQUE







BASSIN BIOLOGIQUE : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières) ne sont pas capables d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU-BRUTE : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

EAU METEORIQUE : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

EAUX PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

EAUX PLUVIALES : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

EAUX USEES : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

(SDAGE) : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :

Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France :

C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

Schéma de Cohérence Territoriale :

Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau :

est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

SICCITE :

Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.

08 • ANNEXES





MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2022)

Benoît JIMENEZ
Président

Christiane Aknouche	Vice-Présidente chargée de l'hygiène et de la sécurité
Nicole Bergerat	Vice-Présidente chargée du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Croult
Jean-Charles Bocquet	Vice-Président chargé de l'agriculture et de la compétence eaux pluviales non urbaines
Marie-Claude Calas	Vice-Présidente chargée de la communication
Cathy Cauchie	Vice-Présidente chargée des affaires juridiques et foncières
Tony Fidan	Vice-Président chargé du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Petit Rosne
Didier Guével	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Pierre Lechaptois	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Croult
Maurice Maquin	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Robert Pollet	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Croult
Roland Py	Vice-Président chargé de la station de dépollution des eaux usées
Claude Tibi	Vice-Président chargé des finances

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

ANDILLY (CAPV)

M. Philippe FEUGERE
Mme Véronique ALEXANDRE
Mme Béatrice LAFLEUR
M. Mickael MARTINS

ARNOUVILLE (CARPF)

M. Tony FIDAN
M. Joël DELCAMBRE
M. Mathieu DOMAN
M. Adrien DA COSTA

ATTAINVILLE (CAPV)

M. Valério MACCAGNAN
Mme Carine DELSUPEXHE
Mme Sophie JENEVEIN
M. Stéphane BOUBLEMART

BAILLET-EN-France (C3PF)

Mme Christiane AKNOUCHE
M. Jean Claude LAINE
M. Jérôme RUGET
M. Richard GRIGNASCHI

BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

M. Abdallah BENOURET
M. Claude BONNET
M. Bernard BREGEAT
M. Dominique LOUREIRO

BOUFFÉMONT (CAPV)

Mme Joëlle POTIER
M. Pascal TESSE
Mme Camille BRUNEAU
M. Alain KOURDIAN

BOUQUEVAL (CARPF)

Mme Marie-Claude CALAS
M. Francis MALLARD
M. Noël HEDIN
Mme Magalie FIAES

CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Delphine DELMOTTE
Mme Marie EVRARD
Mme Martine BAYON
M. Maurice DOBBELS

DOMONT (CAPV)

M. Martin KAMGUEN
M. Charles ABEHASSERA
Mme Josette MARTIN
Mme Marie-France BOSOLO

ECOUEN (CARPF)

Mme Catherine DELPRAT
M. Philippe SELOSSE
M. Jean-René FAIVRE
M. Éric MALLE

EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Ingrid DE WAZIERES
M. Mouhammad ABDOUL
Mme Adéla GASPARD
M. Daniel DOUY

EZANVILLE (CAPV)

M. Éric BATTAGLIA
M. Jean-Robert POLLET
M. Guy BARRIERE
M. Louis LE PIERRE

FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

M. Patrice SAUBATTE

M. Roland PY

Mme Sylvie BATICLE

M. Jean-Michel BARONI

GARGES-LÈS-GONESSE
(CARPF)

M. Benoît JIMENEZ

M. Ramzi ZINAOU

M. Daniel LOTAUT

M. Alexandre KARACADAG

GONESSE (CARPF)

M. Claude TIBI

M. Jean-Michel DUBOIS

M. Christian CAURO

M. Sympson NDALA

GOUSSAINVILLE (CARPF)

M. Abdelaziz HAMIDA

M. Marwan CHAMAKHI

Mme Sonia YEMBOU

M. Abdelwahab ZIGHA

LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

Mme Martine BRIDEL

Mme Patricia AUDOUARD

M. Hervé DEZOBRY

M. Daniel CHAUVOT

LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

M. Didier GUEVEL

M. Marcel HINIEU

Mme Anne Lise PRUVOT

Mme Renée GUEVEL

LE THILLAY (CARPF)

M. Christian CHOCHOIS

M. Bertrand KOVAC

M. Patrice PAGNOU

M. Daniel CHARPENTIER

LOUVRES (CARPF)

M. Eddy THOREAU

M. Pedro TRAVISCO

M. Nordine HABIBECHE

M. Frédéric NAVAS

MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

M. Jean-Claude BARRUET

M. Lionel LEGRAND

M. Stéphane BECQUET

M. Cédric MORVAN

MOISSELLES (CAPV)

M. Jean-Pierre LECHAPTOIS

M. Sylvain MAURAY

M. Victor CARDOSO

Mme Isabelle MATHIEUX

MONTMORENCY (CAPV)

M. Jean-Pierre DAUX

M. Maxime THORY

Mme Caroline SOUMAT

M. Stéphane PEGARD

MONTSOULT (C3PF)

Mme Laurence

CARTIER-BOISTARD

M. Gilles WECKMANN

M. Franck SITBON

M. Pascal BOSRET

PISCOP (CAPV)

M. Blandine WALSH DE SERRANT

M. Zoheir AICHOUCHE

M. Bernard DE WAELE

M. Dominique TINTILLIER

PUISEUX-EN-FRANCE (CARPF)

Mme Nicole BERGERAT

M. Jean-Jacques PERCHAT

Mme Christine MAHE

M. Yves MURRU

ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

M. François CARRETTE

M. Pierre COTTIN

M. Bernard VERMEULEN

M. Cédric TEULIERE

SAINT-BRICE-SOUS-FORET
(CAPV)

M. Thierry FELLOUS

Mme Céline DUBOIS

Mme Norah TORJMAN

M. Nicolas LELEUX

SARCELLES (CARPF)

M. Sylvain LASSONDE

M. Navaz MOUHAMADALY

Mme Laura MENACEUR

Mme Isabelle PLO

SAINT-WITZ (CARPF)

M. Jean-Charles BOCQUET

M. Gérard DREVILLE

M. Frédéric MOIZARD

M. Jean-Michel DEBCZAK

VAUD'HERLAND (CARPF)

M. Bruno REGAERT

M. Pascal BACHELET

M. Stéphane COSSARD

Mme Corinne BOULANGER

VEMARS (CARPF)

M. Alain GOLETO

M. Frédéric DIDIER

M. Lionel LECUYER

Mme Adeline COURTOIS

VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

M. Emmanuel FREIXO

M. Charles MONTFORT

Mme Pascale BARBE

M. Philippe DUPE

VILLERON (CARPF)

M. Dominique KUDLA

Mme Cathy CAUCHIE

M. Lionel PLASMANS

M. Christian MAUCLER

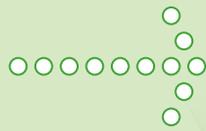
VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

M. Maurice MAQUIN

M. Léon EDART

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

M. Maurice BONNARD



Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :

Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.



Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

Limiter les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.

Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques **POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT**

M Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties tierces avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières,...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Île-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Enghien-Vielle Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

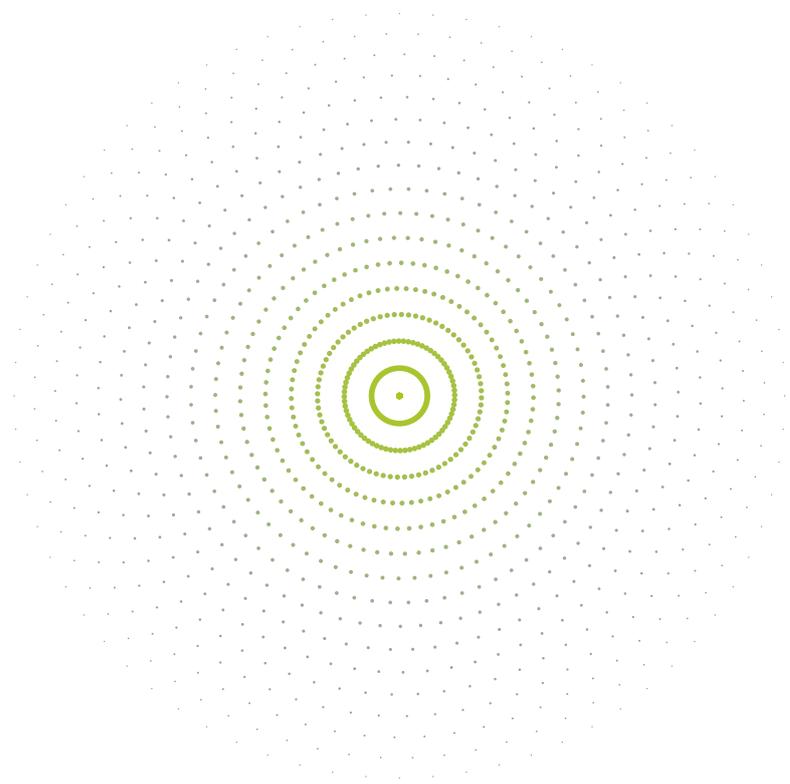
Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

À Bonneuil-en-France, le 11 mars 2021

Le Président du SIAH

Benoit Jimenez

Nos engagements environnementaux ○○○○





www.siah-croult.org